

# JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

I. DECEMBRE.

1785.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-  
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-  
ratrice-Reine Apostolique.

---

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-  
probation du Commissaire-Examineur.*





# JOURNAL HISTORIQUE

ET

## LITTÉRAIRE.

I. DECEMBRE.

1785.

### NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Traité de l'élasticité de l'eau & d'autres fluides, dans lequel on a rassemblé toutes les expériences faites jusqu'à présent dans cette recherche, avec la description d'une nouvelle machine pour prouver la compression des fluides, & des expériences auxquelles elle a servi. Par E. A. G. Zimmermann, professeur de mathématique, de physique & d'histoire naturelle au collège Carolin de Brunswick. A Amsterdam, chez Schneider; à Luxembourg, chez l'imprimeur du Journal. 1785. 1 vol. in-8°. de 128 pag. avec figures.*

**L** Es efforts inutiles pour comprimer l'eau, ont fait conclure qu'elle n'avoit point

d'élasticité. Les expériences multipliées des académiciens de Florence, ont paru confirmer l'ancienne & générale opinion. Quelques physiciens, parmi lesquels se range M<sup>r</sup>. Zimmermann, sont d'un sentiment contraire, & s'appuient sur des expériences dont quelques-unes paroissent effectivement prouver quelque chose en leur faveur, & dont d'autres sont mal vues & de vrais hors-propos, comme la propagation du son dans l'eau, le bondissement de la pierre sur la surface de l'eau &c. &c. Après avoir examiné le tout sans préoccupation ni esprit de système, on conclut 1<sup>o</sup>. Qu'il est très-difficile de prouver l'élasticité des fluides, parce qu'étant mêlés de terre, d'air & de feu, l'on ne peut assurer, si le peu de compression qu'ils éprouvent par des efforts prodigieux, n'est pas dû à ce mélange. 2<sup>o</sup>. Que leur élasticité, s'ils en ont, est si foible, & demande tant d'appâts pour devenir sensible, qu'on ne voit guere quel avantage la physique ou la mécanique en pourront retirer.

Du reste l'ouvrage de M<sup>r</sup>. Z. est écrit d'une manière méthodique & intéressante; on y trouve cependant des germanismes & des manières de s'exprimer qui répandent de l'obscurité sur des idées simples. Il y a de l'érudition & des recherches, quoique tout n'y soit point exact à beaucoup près. M<sup>r</sup>. Z. montre une extrême confiance en des expériences, des systèmes, des découvertes, qui à coup sûr n'ont pas l'éclat d'évidence, qu'il leur suppose; mais quand il voit les choses

avec moins d'enthousiasme & de prévention, il raisonne d'une manière sage & judicieuse. On voit dès l'entrée du livre un passage sur la nature de l'eau, où la diversité des opinions touchant son immutabilité montre combien la physique, ainsi que les autres sciences humaines, a d'incertitudes & de variations. Et s'il en est ainsi dans les choses visibles & palpables, répandues en grandes masses sur la surface du globe, exposé depuis 5 mille ans à tous les sens & à toutes les expériences imaginables, que fera-ce des objets subtiles & invisibles, qu'on ne connoît que par des effets qui se prêtent à cent explications opposées? " M<sup>r</sup>. Eller sou-

" tenoit que l'eau étoit de la terre, ou du

" moins que l'eau pouvoit être changée en

" terre; M<sup>r</sup>. Pott (*Histoire de l'Académie*

" *de Berlin*, 1746, p. 45, & 1753, p. 25,

" & 1752 & 1756) au contraire le nioit.

" Ils étoient tous les deux de grands chymis-

" tes allemands; tous les deux se fondoient

" sur des expériences, & tous les deux

" étoient diamétralement opposés. Il ne me

" paroît point d'ailleurs, que la proposition,

" que l'eau peut être changée en terre, soit,

" comme on le croit, aussi généralement

" importante, dans l'application, qu'on en

" fait aux révolutions de la terre par la di-

" minution de l'eau. Si l'on concede que

" l'eau peut être changée en terre, je ne

" veux pas du moins prendre sur moi de

" nier que la nature puisse, en raison in-

" verse, de la terre reproduire de l'eau; &

29 ensuite qu'a-t-on gagné ? Comment peut-  
 29 on assurer, par exemple, que la Mer-bal-  
 29 tique a perdu de sa grandeur par une di-  
 29 minution réelle de l'eau, sur-tout, quand  
 29 on réfléchit que le rehaussement du fond  
 29 de la Mer près de ses bords, rehaussement  
 29 qui dans quelques ports est incontestable,  
 29 peut facilement induire à conclure que  
 29 l'eau a diminué. . . . M<sup>r</sup>. Bergmann, un  
 29 des plus grands physiciens de notre sie-  
 29 cle, croit que l'eau est le premier élément  
 29 des pierres (Voiez *physicalische Beschrei-*  
 29 *bung der Erde* 1769, § 52. . . .). M<sup>r</sup>. le  
 29 prof. Kratzenstein soutient de nouveau,  
 29 qu'il est impossible que l'eau puisse se  
 29 changer en terre. Selon lui la diminution  
 29 de la mer ne vient que de la somme des  
 29 corps, que les fleuves y charrient, & qui  
 29 produisent le rehaussement du fond de la  
 29 mer (Voiez *Acta litter. Hafniens.* 1778,  
 29 *artic. 5. . . .*). L'opinion (l'idée) de faire  
 29 exister les élémens les uns des autres, ou  
 29 de métamorphoser l'un en l'autre, a été  
 29 de tout tems l'idée favorite des philoso-  
 29 phes. . . . Il est connu que les anciens,  
 29 physiciens, p. ex. Vitruve (*lib. 1, cap.*  
 29 *6*) ont indiqué des expériences par les-  
 29 quelles ils vouloient démontrer que l'eau  
 29 pouvoit être changée en air ; mais l'Eoli-  
 29 pyle même, par lequel ils prétendoient  
 29 prouver leur opinion, a paru constater le  
 29 contraire aux modernes (Voiez *les Essais*  
 29 *de Wolff & beaucoup d'autres physiques*).  
 29 Tous les doutes sur ce point ne sont pas  
 29 encore levés ; car il y a de notre tems

„ même d'habiles chymistes, qui ne regardent point comme prouvé, que l'eau ne puisse point être changée en air, ou l'air en eau. On souhaite de limiter la nature, de la simplifier; on veut qu'elle n'ait qu'un ou tout au plus deux élémens primitifs, desquels elle doit tout créer, tout produire; mais on n'observe pas que nous n'avançons presqu'en rien, par cette simplicité de la nature; car nous comprenons d'autant moins, comment, avec si peu d'élémens primitifs, elle peut créer toutes les autres substances, qui sont souvent si extraordinairement variées à nos sens; ainsi les difficultés s'accroissent d'autant plus de l'autre côté. „ (a)



*Oryctographie de Bruxelles ou description des fossiles tant naturels qu'accidentels découverts jusqu'à ce jour dans les environs de cette ville. Par Mr. François-Xavier Burtin, médecin conf. de feu S. A. R. le Duc Charles de Lorraine, &c. &c. A Bruxelles, chez Le Maire; à Luxembourg chez l'imprimeur du Journal. 1784. In-fol. Belle édit. avec fig. enlum. Prix 60 liv.*

**O**N fait quel jour le célèbre Scheuchzer a jetté sur l'histoire naturelle par

(a) Nous avons exposé ailleurs ce qui a paru de plus vrai sur la simplicité de l'eau, de l'air &c. 15 Janv. 1785, p. 38. — 1 Juill. 1785, p. 351.

son *Oryctographia helvetica*, ouvrage plein de recherches & d'une physique saine, quoique toutes les idées de l'auteur ne soient pas également plausibles. M<sup>r</sup>. Burtin, placé dans un pays où la nature se montre avec des traits moins faillans qu'en Suisse, a recueilli avec soin ce que l'intérieur de la terre présente de curieux en fait de corps marins aux environs de la capitale des Pays-bas autrichiens. Cet ouvrage annoncé depuis quelques années \*, exécuté avec soin, orné de 32 planches enluminées, est le fruit de ses recherches & du louable désir de les faire servir à l'utilité du public.

• Y Déc.  
1783. P. 513.  
I Fév.  
1784. P. 186.  
I Avril  
1784. P. 509.

Presque tous ceux qui se sont occupés de ce genre d'étude, ont cru devoir ajouter l'explication aux faits, & se former quelque système général propre à concilier l'ensemble de leurs observations. M<sup>r</sup>. Burtin plus réservé n'en adopte aucun, au moins dans sa totalité. Il rejette celui de M<sup>r</sup>. de Luc qui élève l'ancien fond de la mer & en fait un continent nouveau; il n'est pas plus prévenu pour celui que quelques savans fondent sur la révolution de l'Ecliptique; ni pour le refroidissement de la terre, base des *Epoques* de M<sup>r</sup>. de Buffon & de l'*Astronomie* de M<sup>r</sup>. Bailly &c. &c. Plusieurs imaginations du Telliamed, des volcanistes & d'autres spéculateurs sont réfutées selon que l'occasion s'en présente. (a)

Cependant,

---

(a) C'est une chose bien remarquable que de toutes les hypothèses imaginées par les plus

Cependant, comme il est difficile de lire assidûment les écrits des hommes célèbres, sans qu'on se prenne de quelques-unes de leurs opinions. lors même qu'on en combat d'autres, M<sup>r</sup>. B. a cru, comme M<sup>r</sup>. de Buffon qu'il y avoit des especes de coquillages perdues, entr'autres les cornes d'Ammon, quoique nous aïons donné de leur existence actuelle des preuves qui semblent être bien légales (a); il regarde comme une mauvaise défecte ce que M<sup>r</sup>. Pallas, Woodward, & tant d'autres naturalistes ont dit de la prédilection de certains êtres pour le fond des hautes mers (p. 132), quoique la chose paroisse constatée de toutes les manieres dont un fait puisse l'être (b); & comme la mémorable

---

plus ingénieux philosophes pour remplacer l'histoire du déluge & en expliquer les effets par des causes différentes, aucune n'ait pu se soutenir au jugement même de ceux qui cherchoient également à se passer dans la *Théorie de la terre* des opérations de cette grande catastrophe : tous se réfutoient réciproquement. Il n'y a què la terre de Moysè qui subsiste dans l'examen de tous ceux qui en considèrent sans prévention les causes & les rapports, qui en confrontent l'histoire avec ce que nous y voyons.

(a) Je prie le lecteur de lire sans préoccupation les p. 131, 132, 133, 134, 135, 136 de l'*Examen imp. des Epoques*. Je cite ici l'édition de Luxembourg 1780, celle d'Embrun 1781 étant plus rare dans nos provinces. Par le moien de la table la recherche des objets respectifs est très-facile dans l'une & dans l'autre.

(b) La chose est si incontestable que Mr. de Buffon lui-même écrivant son *Histoire naturelle*

morable catastrophe du déluge lui a paru insuffisante pour expliquer l'état intérieur de la terre & ses fossiles divers, il a dû avoir recours à des suppositions sujettes à des calculs presque égaux à l'interminable chronologie des *Epoques*.

Mais la lumière ne reste guere longtems cachée aux esprits droits, aux hommes qui la cherchent avec ardeur, & qu'une impulsion étrangere empêche de la rencontrer du premier abord. Dans le 31<sup>e</sup>. chapitre M<sup>r</sup>. B. revient au systême du déluge, si l'on peut nommer ainsi ce qui certainement n'en est pas un; il établit en quelque sorte ce qu'il avoit paru

relle ( t. 1 , p. 290 ) n'en avoit pas le moindre doute. — V. la p. 133 , 134 de l'*Exam. des Epoq.* — Si Mr. B. vient un jour à lire les diverses relations qui constatent l'existence du palmier marin, en particulier celle du capitaine Adriantz qui en trouva un attaché à la sonde à 236 brasses de profondeur, je ne doute pas que son honnêteté & sa délicatesse ne condamne la manière dont il plaïsante Mr. Pallas sur ce sujet. Que ce naturaliste ait mal nommé le palmier en le nommant *Pentacrinite*, que Mr. B. l'ait mieux désigné sous le nom d'*Enocrinite*, que j'aie eu raison d'entendre par *enocrinites* quelques articulations de ce Zoophite; peu importe, c'est de l'existence de la chose, & non pas du nom, qu'il est question. Du reste il est très-aisé de justifier aussi Mr. Pallas quant à la dénomination. Voyez le *Dict. oryctologique* de Bertrand art. ENCRINITES. PENTACRINITES. TROCHITES &c. Dans ce dernier art. il est dit expressément: " Les enocrinites se nomment en latin *enocrinos* ou *pentacrinos*. "

I. Décembre 1785. 487

combattre dans le chapitre 16<sup>e</sup>, & en dé-  
duisant les raisons qui l'avoient engagé dans  
une opinion opposée, il fait lui-même l'ob-  
servation la plus propre à la renverser. " Lors-  
" que je dis que le déluge ne rend pas rai-  
" son des phénomènes étonnans, que nous  
" offre le globe, je parle d'après l'idée que  
" je me suis toujours faite de cet évé-  
" nement miraculeux " (p. 130). Si donc  
il est vrai que l'idée que le savant acadé-  
micien s'est faite de cet événement, n'est  
pas juste (comme je crois l'avoir démon-  
tré en examinant la même idée dans les  
ouvrages du Plin françois), rien ne  
l'empêchera de croire que le déluge rend rai-  
son des phénomènes, que nous offre le globe.  
M<sup>r</sup>. B. s'explique encore plus clairement à  
la page 131. " Au reste, dit-il, quoique  
" très-convaincu, que pour effectuer toutes  
" les merveilles, que présente le déluge, les  
" moyens les plus simples étoient plus que  
" suffisans dès qu'ils devenoient l'instrument  
" de la volonté divine, si l'on veut assigner  
" au déluge des causes compliquées & lui  
" approprier l'explication que donnent les  
" physiciens des phénomènes de la terre,  
" j'avoue que pour-lors on pourra de même  
" par le déluge rendre raison du tout. Mais  
" qu'on soit bien en garde de ne pas contredire,  
" à force de physique, le tableau simple & na-  
" turel que nous offre Moÿse " On voit  
que M<sup>r</sup>. B. n'est empêché de rendre raison  
du tout par le déluge, que par la crainte de  
contredire le tableau simple & naturel de

*Moyse*. Mais le *tableau* que fait *Moyse* du déluge, porte essentiellement tous les traits de désordre, de mélange, de destruction, & en même tems d'ensemble & union, que nous voions dans la terre actuelle; il est impossible de lire avec réflexion le récit de *Moyse*, sans y voir tout cela (a). De plus, *Moyse* dit expressément que la terre d'aujourd'hui n'est plus la même; les autres Livres saints assurent la même chose\*.

\* Exam. des  
Epoq. p. 102.

(a) Exam. des Epoques, p. 102, 105, 108, 127, 170 &c. Effets d'une seule marée, p. 104, d'un simple tourbillon ou courant d'air, p. 106. — Objection tirée des coquillages homogènes rassemblés en masse, p. 128. — Ce que dit Mr. B., p. 71, de la *préférence* par laquelle certaines especes se trouvent presque toujours ensemble, n'est pas une difficulté plus grande. D'abord ce *presque* explique déjà beaucoup, en convenant des exceptions, & j'ose assurer qu'elles sont en assez grand nombre pour que cette *préférence* échappe aux observateurs non prévenus. La gravité spécifique, le voisinage de telle ou telle mer, l'habitude d'être dans telle profondeur &c, achevent de ruiner l'objection. Ce que les torrens les plus fougueux emportent d'un même endroit a toujours plus d'ensemble que ce qui vient de lieux différens & éloignés. — Ce que l'auteur ajoute de l'intégrité des coquillages les plus petits & les plus délicats dans les carrieres de Maastricht, ne paroitra d'aucune considération à ceux qui savent que les corps les plus solides ne s'y trouvent que par pieces & souvent éparpillés à d'assez grandes distances\*; ils songeront, que lorsqu'une maison s'écroule, les hommes sont écrasés & mutilés, tandis que les souris, les mouches & les puces restent la plupart en entier.

\* I Juillet  
1779. P. 343.  
— 15 Sept.  
1780. P. 99.

1. Décembre 1785. 489.

L'estimable académicien peut donc sans inquiétude embrasser une explication qu'il a jugé *infiniment plus noble* que toutes les hypothèses qu'on a voulu lui substituer (p. 72), & cesser les regrets qu'il a si sagement exprimés à la p. 69 : " J'avoue que j'étois  
" fort fâché de perdre une si belle preuve  
" d'un des plus grands miracles dont l'an-  
" cien Testament (*il pouvoit ajouter*, tous  
" les livres, tous les monumens de l'anti-  
" quité \*) nous ont transmis l'histoire. "

\* Ex.  
Epoq. p.

Dans une note de la page 131, M<sup>r</sup>. B. trouve extraordinaire que j'aie regardé la terre végétale comme créée, comme contemporaine au monde, comme antérieure à tous les végétaux \*. Il m'oppose l'autorité de M<sup>r</sup>. Saussure, & de M<sup>r</sup>. de Luc, qui croient que cette terre s'accroît. J'ai déjà eu occasion de parler de la manière d'observer du premier \*; & quant au dernier, comme M<sup>r</sup>. B. rejette son système, il ne doit pas faire grand cas des conséquences. A tous les deux j'oppose M<sup>r</sup>. Bertrand, M<sup>r</sup>. Colini & divers observateurs qui ne croient pas à cet accroissement (a).

\* Exa  
Epoq. p.

1785 15  
p.

---

(a) Dans tout ce que je lis sur ce sujet, je vois que l'on n'a pas distingué la masse du volume. Pour le volume de la terre végétale, il est bien certain qu'il augmente par les matières hétérogènes, en particulier par ce que les plantes y laissent outre la restitution qu'elles lui font. Mais pour la masse, je ne suis pas éloigné de croire que dans la généralité, elle diminue, non pas

Mais sans avoir besoin d'entrer dans une telle discussion, je m'en tiens à des faits auxquels je n'ai pas encore vu de réponse satisfaisante. Telle est la terre noire & réellement végétale, trouvée en masse au sommet des Alpes, où aucun végétal ni animal n'avoit existé. J'en ai pour garant un témoin oculaire, qui observoit bien & n'a pas fait de système. C'est le célèbre Scheuchzer cet homme dont les descriptions, dit M<sup>r</sup>. Giraud Soulavie, sont la véritable copie de la nature & dureront autant que la nature même ;

---

pas quant à son existence, mais quant à l'usage de l'homme. (Ce n'est point ici la place de rendre raison de cette conjecture) . . . La terre végétale, comme toutes les autres, s'accroît ici, diminue là. Une seule inondation que n'en transporte-t-elle pas, & ce transport n'est pas anéanti. . . . Éparse & imperceptible elle s'unit par des causes diverses & paroît s'accroître &c. . . . Quand elle s'accroîtroit, s'en suit-il qu'elle n'a pas existé avec le globe ? La terre a-t-elle été créée sans pierres, sans montagnes, sans plantes, sans fontaines &c, parce qu'il en vient d'autres. Ceux même qui attribuent aux végétaux & animaux une partie de la terre végétale dont le globe est couvert, conviennent qu'elle ne tire pas de là toute son origine. Elle est formée, dit Valmont de Bomare (art. *Humus*) EN GRANDE PARTIE de terre proprement dite, & de la composition des substances étrangères ; communément de la pourriture des végétaux & de la destruction des animaux. — Beau passage de l'abbé Para, 15 Sept. 1785 p. 85.

dans son *Oryctographia helvetica* p. 99 & 100.

— Le célèbre Henkel reconnoit également une première terre qui couvroit la surface de notre globe & qui a été recouverte elle-même par les feuilles & les bois pourris (a).

— De trois especes de terres végétales que contient ordinairement la tourbe, il y en a une bien évidemment différente de tout ce qui résulte des plantes; elle est minérale & produit au feu une espece de scorie. (b)

Mais

(a) *Pyritologie*. Paris 1760. t. 2. p. 218. —

« J'ai ramassé, dit-il ailleurs ( p. 220 ) plus  
 « d'une fois la terre de la surface en diffé-  
 « rens endroits des montagnes. . . . J'ai fait  
 « ramasser de cette terre dans des endroits que  
 « la tradition & l'histoire de l'ancienne Allema-  
 « gne nous apprennent avoir toujours été cou-  
 « verts de forêts & qui vraisemblablement  
 « n'avoient pas été habités depuis le déluge; &  
 « sur mille expériences que j'ai faites sur  
 « cette espece de terre, il y en a au moins  
 « une qui a été dans ce cas. J'en ai tiré d'en-  
 « droits où il est très-difficile d'aborder &  
 « où cependant le terrain paroïssoit propre à  
 « porter des arbres. . . . Je n'ai jamais pu  
 « parvenir à obtenir rien qui eut quelque rap-  
 « port aux produits des végétaux. » — On  
 ne sauroit trop faire remarquer le caractère  
 tout-à-fait particulier de cette terre: elle souffre  
 un degré de feu violent sans être ni calcinée  
 ni vitrifiée; dans l'eau elle se gonfle, on peut  
 la pétrir, mais desséchée elle n'a ni dureté  
 ni liaison; elle ne fait pas effervescence  
 avec les acides; &c.

(b) Henkel prétend que celle même qui provient de la destruction des végétaux, doit se  
 minéraliser

Mais un raisonnement qui paroît décisif en bonne logique, c'est que sans terre végétale les plantes ne sauroient croître ; que pour cela il n'en vient ni dans les sables d'Egypte, ni sur les rocs de l'Arabie, ni dans des terres *parfaitement* cretuses, argilleuses &c. Il y a donc un *cercle vicieux* à produire les plantes par la terre végétale, & la terre végétale par les plantes.

---

minéraliser avant de passer dans d'autres végétaux ( c'est-à-dire qu'elle se dépure & rentre dans son premier état ). — Il est bien vrai que certaines tourbes sont remplies de plantes, mais la terre qui les contient n'a, comme nous venons de le dire, aucun rapport au produit des végétaux. Les sables de Maltricht sont remplis de coquillages, *conclura-t-on delà qu'ils en sont le produit ?* demande Mr. de Luc qui observe que ces sables sont vitrescibles, & les coquilles calcaires. . . . Mais je crois prévoir que j'aurai l'occasion de traiter ailleurs à fonds de la terre des tourbieres.





*Dissertatio moralis de usu imaginum, quam cum practicis thesibus de peccato propugnabunt &c. Dissertation morale sur l'usage des images, suivie de theses sur la nature du péché &c. A Treves, chez Eschermann. 1785. 1 vol. in-4<sup>o</sup>.*

**O**N peut dire que c'est ici un ouvrage d'une variété & d'une abondance étonnante. Depuis la grande nappe que St. Pierre a vu s'abaisser des quatre coins du ciel, dans laquelle se trouvoient tous les animaux quadrupedes, oiseaux, reptiles &c (a), il n'y a peut-être rien eu de comparable à cette *Dissertation*, qu'on peut intituler *Recueil de toutes les folies humaines en fait d'images, rites, cérémonies, avec des digressions sur toutes sortes d'objets jusqu'aux coëffes des femmes, leurs plumes & leurs souliers pointus* (p. 9).

Un tel ensemble suppose nécessairement bien des recherches, un courage décidé pour compiler & entasser les choses anciennes & modernes, sacrées & profânes, générales & particulières, édifiantes & scandaleuses; mais ce travail qu'on ne peut regarder que comme

(a) *In quo erant omnia quadrupedia, & serpenia terræ, & volatilia cœli. Act. X, v. 12. In quod intuens considerabam, & vidi quadrupedia terræ & bestias, & reptilia, & volatilia cœli. Act. XI, v. 6.*

très-louable dans l'intention de l'auteur, portera-t-il les fruits salubres qu'il en attend ? C'est de quoi, sans déroger en aucune manière à ses talens & à son zèle, il me sera permis de douter.

En effet, quelle impression ne doit pas faire sur des écoliers en théologie, un tableau détaillé de toutes les extravagances qui ont déshonoré le culte des saintes images ; un corps complet, pour ainsi dire, de tout ce qu'il y a de ridicule & d'humiliant dans la conduite trop simple & quelquefois burlesque des Chrétiens inconsiderés de tous les siècles ; sur-tout lorsque tout cela fait l'objet de leurs études, qu'ils sont obligés de s'en pénétrer pour en rendre un compte public & solennel ? C'est peu connoître la nature de l'esprit humain que de commencer ses leçons par lui montrer les excès, les abus, les sottises & les scandales ; que d'ignorer combien l'homme est enclin à se servir du mal contre le bien, s'il n'est fortement prévenu par une longue & sage institution, par un goût décidé pour la vérité, la vertu, & tout ce qui rend inutiles les attraits & les moyens de séduction.

De jeunes théologiens dont la tête est meublée de cette multitude incroyable d'historiettes plus ou moins ridicules ou révoltantes, auront sans doute une disposition toute particulière à devenir de sages & graves pasteurs des âmes ! Que de fruits ne produiront-ils point par leurs prédications & leurs instructions, lorsqu'ils sauront que dans je-

1. Décembre 1785. 499

ne fais quel tableau on a représenté d'une maniere grossiere le mystere de l'Incarnation ( p. 6 ), que dans un autre on a fait sur le même sujet une espece d'anacronisme (*ibid.*), que le Pere éternel a été peint *jettant le St. Esprit hors d'un seau* ( p. 7 ), qu'une sage-femme fait dans une autre peinture un personnage inutile & peu décent (*ibid.*); qu'ici Marie a été peinte avec un chapelet ( p. 12 ), là Jean-Baptiste avec une coquille ( p. 13 ), Abraham avec un fusil & un Ange *meiente & sic ignem extinguente* ( p. 12 ); quand ils auront lu une description lubrique & monstrueuse d'un Pygmalion & d'une Vénus, & des détails pittoresquement lascifs, aussi parfaitement inutiles dans cet ouvrage que propres à irriter l'imagination la plus calme ( p. 10 ); quand ils auront appris à condamner la richesse & la magnificence des églises ( p. 11 (a) ); quand ils feront

---

(a) Si l'auteur parle des ornemens ridiculement accumulés dont on dépare quelques fois nos églises, il a raison; c'est une superfétation maussade & parasite qu'il faut sans doute retrancher. Mais s'il entend des richesses assorties au bon goût & une splendeur digne de la maison de l'Eternel, il a certainement tort. Non-seulement le temple de Salomon, & le tabernacle d'alliance, mais les pagodes même des divinités factices, mais l'opinion & l'usage de tous les peuples, condamneroient la mesquinerie des Chrétiens s'ils trouvoient quelque chose de trop précieux au culte du Seigneur. — Bien loin que la religieuse libéralité qui pare les autels & les églises,

k k 2 tarifs

instruits de toutes les puérités débitées sur St. Christophe (p. 14 (a)), sur les images miraculeuses (p. 19 (b)), sur les pèlerinages (p. 21 (c)) &c. &c; quand ils sauront l'ordre que tenoit la procession de l'âne à Beauvais, & qu'ils chanteront le joli motet: *Hez, sire âne, chantez, belle bouche rechignez &c* (p. 38 (d)); quand réfléchissant profondément sur l'horrible usage de persuader aux enfans l'arrivée de St. Nicolas, ils comprendront que cela aboutit à donner le haut-mal & à faire coucher le prétendu Saint (e) avec . . . . . (p. 39); quand ils

tariffe les ressources des pauvres, c'est au contraire la mesure des secours qu'ils ont à attendre. La charité a toujours crû & décréu avec la piété \*. Le dur égoïsme est le fruit de la calculante philosophie. — Belle réflexion de Mr Bergier, 15 Janvier 1782, p. 95, & autres *ibid.* — 1 Nov. 1782, p. 328. — 1 Mai 1783, p. 52. — 1 Nov. 1783, p. 356.

(a) Voyez son article dans le *Dict. hist.* — Août 1771, p. 83.

(b) 1 Nov. 1782, p. 322 & suiv.

(c) *Ibid.* p. 326. — 1 Décemb. 1783, p. 508.

(d) Comment le *Festum stultorum* \* a-t-il pu échapper à l'auteur, tandis que le *Festum asinorum*, bien moins intéressant, occupe les pages 32, 33, 36, 37, 38, 39? . . . mais sans doute que cela n'est que différé & réservé pour une seconde édition.

(e) Le texte porte *Studiosus lasciviens*; c'est sans doute l'*écolier* qui fait le personnage du St. Evêque de Myre. Cependant je n'ai jamais vu employer le mot *studiosus* dans cette signification. — Il y a apparence que c'est un pur germanisme,

\* 15. Sept. 1785. p. 94 & suiv.

\* Voyez Da Cange *Festivi-  
tati solitorum.*  
— *Mém. pour  
servir à la fête  
des foux*, par  
Tilliot. 1752  
— Notes de  
Paquet sur  
l'*Hist. S. imag.*  
de Molanus, p.  
597.

1. Décembre 1785.

pourront raconter que dans un tel siècle on a fait une telle sottise, & telle dans un autre; que dans un tel pays, une telle ville, un tel bourg ou village (p. 35), quelquefois à 600 lieues de nous, en Grece, par exemple (p. 19), on voit ou entend telle ou telle impertinence &c. &c. &c. (a)

De tels hommes feront sans doute bien pourvus d'armes contre les ennemis de la foi; ils seront pleinement riches en alimens spirituels pour en nourrir & fortifier leurs ouailles; ils auront un goût bien vif pour les études édifiantes, profondes & solides, après avoir passé leurs premières & leurs plus précieuses années à apprendre les scènes comiques que la simplicité ou la superstition ont données dans les églises chrétiennes? ... Que diroit-on d'un homme qui pour apprendre l'histoire, attacherait de préférence ses premiers regards sur les délires & les crimes des nations; d'un juriste qui penseroit savoir le droit pour avoir recueilli toutes les loix

---

manisme, comme beaucoup d'autres dont la dissertation regorge (*der Student*); en latin ce mot n'est pas même substantif.

(a) Un auteur païen pensoit bien différemment. Il croioit qu'il étoit inutile & dangereux de rappeler les iniquités ou les erreurs qui n'existoient plus; & qu'il falloit corriger sans bruit celles qui existoient encore. Si l'amour de sa nation lui inspira cette maxime, l'amour de la religion peut la faire adopter:

*Excidat illa dies ævo, nec postera credant  
Secula. Nos certè taceamus, & obruta multâ  
Nocte regi nostræ patiamur crimina gentis.*

Statu  
l. 5. 2

absurdes qui ont déshonoré la législation humaine ; d'un médecin qui se croiroit habile en connoissant les procédés & les remèdes des Talapouins & des Hottentots ; d'un peintre qui pour faire des chef-d'œuvres, rassembleroit les figures grotesques des plus plats barbouilleurs ?

2 Théologie.

Mais ne faut-il pas faire connoître les abus ? Ne faut-il pas exposer au grand jour ce que la bêtise des hommes a produit d'extravagance dans le monde ? . . . Et pourquoi cela seroit-il si nécessaire, sur-tout dans le tems & le lieu destiné à apprendre aux jeunes élèves, aux futurs ministres de l'Eglise, la grande & sublime doctrine de Dieu \*, à les pénétrer de la vérité, de l'excellence de la religion, à former leurs cœurs par ses maximes, à éclairer leur intelligence par ses dogmes ? Ah ! Quand cela se fait comme il doit se faire, les œuvres de l'ignorance s'évanouissent sans qu'il soit besoin d'en écrire le catalogue, la superstition fuit comme l'ombre à l'aspect de la lumière : *Adorez l'Eternel*, disoit un homme d'un grand sens, & *tous ces fantômes s'évanouiront.*

Dans le tems où nous sommes, cette considération est particulièrement importante. Hélas ! Ne voyons-nous pas encore, où nous ont conduit toutes ces subtilités de critique, de réforme, d'une amère & imprudente censure ? Que tout cela a-t-il opéré, sinon d'affoiblir la foi, de refroidir la charité, d'ôter à la piété d'anciens alimens (a), de donner une

(a) Il faut avouer que depuis que nous raisonnons

secousse funeste à tout l'édifice de la religion ?

— N'est-ce pas attifer le feu de la haine que les libertins portent au christianisme, que de leur mettre sous les yeux de nouvelles matières d'insulte & d'injure, de multiplier les brochures où ces indolens détracteurs vont prendre une érudition qu'ils n'eussent eu

sonnons beaucoup sur la piété, même d'une manière juste & raisonnable, nous en avons affoibli les ressorts, & réduit cette douce situation de l'ame chrétienne à une espèce de spéculation, qui ne peut remplacer le sentiment, & arrête l'effort du cœur, en lui contestant des affections ou des pratiques dont il sent mieux l'accord avec l'orthodoxie qu'il ne sauroit l'expliquer. On diroit que les grands & longs raisonnemens sont une barrière aux facultés les plus précieuses & aux plus brillantes qualités de l'homme. Ils éteignent l'enthousiasme de la valeur, d'une gloire sage & légitime, l'amour de la patrie, l'énergie & le goût ineffable de la vertu. Dès que les nations deviennent raisonneuses, elles ne valent plus rien. Les Grecs & les Romains, & les générations de ce siècle froidement philosophique, en sont de tristes preuves. — Ce que l'on peut dire de plus raisonnable pour la sécurité & la tranquillité des pasteurs & des directeurs des ames, c'est que dans tous les genres de pratiques que la dévotion inspire, & dans tous les langages qu'elle fait naître, si la grande idée de Dieu, si l'amour & le sentiment du Créateur & du Sauveur des hommes remplit parfaitement l'esprit & le cœur, il n'y a point d'abus, point d'excès à craindre; toutes les opérations de l'ame, pieuses & autres, étant subordonnées à ce grand point de vue, elles ne peuvent que servir à atteindre le but de la religion la plus solide & la plus pure.

garde de chercher dans les Molanus & les Du Cange ? — Est-ce quand le feu est à la maison qu'on s'occupe à faire des arrangemens nouveaux dans ses meubles & ses domestiques ; ou à nettoier les appartemens de quelques grains de poussiere qui en couvrent les murs \* ? — Est-ce dans l'orage & la tempête qu'on entreprend d'arracher l'ivraye de son champ ? La fraieur & le trouble permettent-ils alors de faire cette opération d'une maniere juste ; & le bon grain n'est-il pas en danger d'être jetté avec l'herbe parasite qui occupe le même sol ? (a)

A travers cette prolixie & imprudente histoire des excès de la simplicité populaire parmi les Chrétiens, on démêle, comme je l'ai déjà dit, des vues louables, un grand zele pour la pureté du culte, & une forte commotion contre tout ce qui peut l'altérer. Car il faut être juste, lors même qu'on ne peut justifier les fautes. Une impérieuse loquacité s'empare souvent des gens de bien, sans qu'ils puissent se défendre de cette espece d'intempérance, comme nous en voions un exemple remarquable parmi les amis de Job (b) ; & le grand Apôtre nous fait obser-

ver

---

(a) *Vitis, imus & colligimus ea ? Et ait : non, ne fortè colligentes grana, eradicetis simul cum eis & triticum. Matth. 13.*

(b) *Plenus sum sermonibus, & coarctat me spiritus uteri mei. Venter meus quasi mustum absque spiraculo, quod lagunculas novas distruxit. Job. 32.*

ver que ceux qui savent quelque chose, n'ont pas toujours le talent de savoir comment il faut savoir. (a)

Les Theses de peccato qui suivent la Dissertation sur les images, sont recommandables par l'ordre, la clarté & une parfaite orthodoxie. Les décisions de l'auteur sont justes, ses réflexions raisonnables, utiles & quelquefois touchantes.

L'ouvrage est terminé per modum coronidis par un problème résolu d'une manière bien consolante pour les Catholiques d'Allemagne, pourvu que cette résolution se soutienne contre les objections qui pourroient la rendre douteuse. L'auteur assure qu'en Allemagne la piété va toujours en croissant, & que depuis dix siècles elle n'a point été dans un état aussi brillant, ni dans le peuple ni dans le clergé, qu'elle l'est en 1785. Assurément cela est trop beau pour le contester. Cependant je suis un peu embarrassé par une observation qui affoiblit le plaisir que me donnent pour l'ordinaire les bonnes nouvelles. C'est que jamais l'impiété n'a marché en Allemagne tête levée comme aujourd'hui, jamais cette patrie des Boniface, des Charlemagne, des Henri, des Léopold, &c, n'a été si malheureusement féconde en livres irréligieux & antichrétiens. Dans les decem retrò sæculis on n'en a pas vu un seul (je ne parle pas

---

(a) Si quis autem se existimat scire aliquid, nondum cognovit quemadmodum oporteat eum scire. 1 Cor. 3.

\* *Dis. sup.*  
art. MON-  
NOYE.  
— 15 Mars  
1785 p. 342

des livres hérétiques où du moins le christianisme est respecté) non pas un, pas même celui de *tribus impostoribus*, reconnu pour un livre imaginaire \*. Aujourd'hui, de 4545 écrivains allemands, au moins les deux tiers sont les singes de la philosophie & inondent les boutiques & les rues des plus détestables productions. . . . Peut-il y avoir de la piété sans religion ? La piété peut-elle croître ou diminuer en raison inverse de la religion ? C'est de ces deux questions que dépend la décision du problème.



*L'existence réfléchie, ou coup-d'œil moral sur le prix de la vie.* A Paris, chez Belin; à Liege, chez Lemarié. 1784. 1 vol. in-12 de 196 pag. Prix 2 liv. 8 f. br.

\* 15 Aout  
1785 p. 617 &  
suiv. *ibid.* —  
*Cor. phil.* p.  
130.

ENTRE les erreurs les plus monstrueuses de ce siècle, il faut compter la doctrine du suicide; l'égarément & l'ingratitude ont été poussés jusqu'à prétendre que l'existence étoit un mal, & la vie un triste présent de la Divinité irritée. Ce petit livre est bien propre à guérir ce criminel délire \*. C'est un extrait des *Nuits d'Young*, ouvrage sublime & profond, chef-d'œuvre du genre sombre que des critiques légers & dissipés ont vainement essayé de déprimer (a). L'auteur,

(a) Sept. 1771, p. 156. — Octob. 1771, p. 237. — 1 Nov. 1782, p. 338. — Je cite

1. Décembre 1785. 503

après avoir tenu note des endroits qui le frappoient, les a rapportés ensuite sous certains chefs. Mais en faisant cette rédaction, il y a joint ses propres idées, qu'il a tâché de lier avec celles d'Young. Les principaux objets traités dans cet extrait sont, la grandeur de Dieu, la religion, le prix du tems, pensées de la nuit, grandeur de l'ame & son immortalité, le libertin mourant, le juste mourant, le jugement dernier, &c. On y trouve quelques propositions peu exactes & qu'il auroit été aisé de rectifier, mais elles sont équivalement corrigées ailleurs.



*Réflexions sur l'éloge de Bernard de Fontenelle. Discours par Mr. Garat, qui a remporté le prix de l'Académie françoise, en 1784. Par Mr. Chas, avocat. A Paris, chez Cailleau. 1785. 93 pag. in-8°.*

**I**L y a près d'un an que nous nous sommes occupés du *Discours* de M<sup>r</sup>. Garat \*, qui ne nous a pas paru trop d'accord avec 1784 lui-même, & dont les éloges sont non-seulement

---

cite quelquefois le Journal qui a précédé celui-ci sous un titre différent, parce que l'auteur a eu la complaisance de m'y laisser insérer presque toute la partie littéraire depuis le commencement de 1770 jusqu'en 1774. Il y a cependant une pièce ou deux auxquelles je n'ai aucune part, telle que l'Eloge de la philosophie de Descartes, Juin 1770, p. 406.

lement balancés mais contredits par des critiques. M<sup>r</sup>. Chas semble juger Fontenelle d'une manière plus exacte, & ne fera pas accusé de la même inconséquence. Selon lui,

“ Fontenelle est un auteur élégant, un littérateur agréable, un philosophe amusant, un écrivain bel-esprit, mais sans nerf, sans chaleur, sans imagination, sans sensibilité, & sans étendue de génie. Ses écrits renferment des choses ingénieuses, des fictions aimables, quelques vérités & beaucoup d'erreurs : il a répandu sur les questions les plus intéressantes des plaisanteries & des épigrammes ; il a défiguré la beauté de la morale par des détails jolis & frivoles, & dégradé la majesté de l'éloquence par un jargon de galanterie ; il a cherché à plaire & non à instruire ; ce n'est point la simple nature qu'il a prise pour modèle : sans cesse dans les tourbillons de la société, il en a pris le ton & les manières ; & c'est ici une des principales causes qui l'ont fait regarder comme *Senèque* qui avoit corrompu le vrai goût de la littérature. „

Je ne puis m'empêcher de transcrire ici l'annonce qu'un périodiste, homme sage & qui voit bien, a faite de ces *Réflexions*, elle est d'une singularité piquante. “ On aura peut-être raison de s'étonner de ce qu'on publie si tard des *Réflexions* sur l'Eloge de Fontenelle. L'auteur de cette critique pense-t-il que ces sortes d'ouvrages fassent longtems l'entretien de la société & des

I. Décembre 1785. 505

„ amateurs de la littérature ? Toutes ces  
„ palmes décernées au *bel-esprit* ne tardent  
„ pas à se flétrir. Ce sont-là de ces feuilles  
„ de la Sibylle, *luditria ventis*. . . On ne  
„ peut qu'exhorter M<sup>r</sup>. Chas, avec le ta-  
„ lent qu'il semble annoncer, à ne point  
„ s'attacher à des papillons. Qu'il profite  
„ mieux des connoissances qu'il possède ;  
„ qu'il soit peintre lui-même au lieu de dis-  
„ senter sur des *dessus de porte*. „

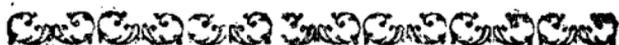


*Sigevert, dédié aux âmes sensibles. Roman  
traduit de l'allemand par Mr. de la Vaux.  
A Geneve, chez Barde, 1785. 2 vol. in-  
12. Prix 5 liv. 5 s.*

**L**ongue & verbiageuse narration dont il seroit bien difficile de former un résultat net ; des moralités quelquefois très-bonnes, quelquefois excessivement triviales, inexactes, mal présentées ; des critiques du cloître parfaitement fausses dans leur généralité (t. 1 p. 145), & en même tems de grands éloges des hommes vertueux qui y ont vécu : du reste, roman plus indifférent pour les mœurs que la plupart des ouvrages de ce genre. On peut juger par le titre combien de fois le beau & favori mot *sensible* y est répété. Milord Rivers en eût eu plus d'une fois mal au cœur \*.

\* I  
277 P.





Ristretto di una memoria, &c. *Abrégé d'un mémoire sur la décomposition de l'eau,*  
A Florence. 1785 vol. in-12 de 11 p.

**J**E vois avec plaisir que je ne suis pas le seul qui ait refusé de croire sur la parole de M<sup>r</sup>. Lavoisier que l'eau se réduisoit en air inflammable \*. L'abbé Fontana en répétant les expériences du physicien françois, a trouvé qu'autant qu'il se perd d'eau, qu'on fait passer sur des fers rouges, autant le poids de ceux-ci augmente. La superficie de ces fers, frappée par l'eau en vapeur, est notablement altérée & semée d'une quantité de corps-réguliers ou de fer cristallisé. Enfin notre auteur termine son mémoire par tirer de ses expériences sept conséquences, lesquelles tendent principalement à établir que l'eau n'est point un composé d'air inflammable & d'air déphlogistiqué, comme le prétend M<sup>r</sup>. Lavoisier.

\* I Juillet  
1789 P. 351.



*Considérations générales sur les moyens de rendre la justice en France, avec célérité & le moins de fraix possible: sujet proposé par l'académie de Châlons-sur-Marne, pour le prix de l'année 1782. - A Berlin. 1784. in-8<sup>o</sup>. de 32 pag.*

**P**etit ouvrage rédigé d'après des observations solides & bien réfléchies, Si l'on

1. Décembre 1785. 507

veut rendre en France, dit l'auteur, la justice avec célérité & le moins de fraix possible, cinq choses sont nécessaires à réformer; la multiplicité des livres de jurisprudence ( car ici comme ailleurs la multitude des auteurs & des livres gâte tout \* ) ; l'obscurité & la contrariété des loix ; la rigoureuse proximité dans la forme de procéder; le grand nombre d'officiers de justice, & le prix exorbitant des offices. Après avoir essayé de démontrer la nécessité de la réforme par les inconvéniens résultans des cinq défauts qu'il a apperçus, l'auteur propose les moyens de les corriger; & l'on doit convenir que ces moyens sont très-biens déduits. (a)

• I R  
1725 p.  
15  
P. 508.



Der Christ wie er seyn sollte. *Le Chrétien comme il doit être.* A Ausbourg, chez Rieger. 1785. Petit vol. in-12. Se trouve chez l'imprimeur du Journal.

**O**N montre ici la situation du véritable Chrétien dans les différens événemens de la vie, & l'immobilité de sa vertu dans le bonheur, l'adversité, la souffrance, l'élévation, l'humiliation, la pauvreté, l'abondance &c. Par-tout il a les traits d'un sage tel que la bavarde antiquité n'en a point produit, & que la philosophie ne produira jamais.

---

(a) Autre ouvrage écrit dans les mêmes vues, 15 Octobre 1779 p. 253. — 15 Mai 1780 p. 159.



La Scie est le mot de la dernière énigme ;  
 & Cornix celui du logogryphe.

*AMI* lecteur, plains-tu ma triste destinée ?  
 Des épouses je suis la plus infortunée ;  
 Mariée en naissant au plus beau des époux,  
 Je n'en ai point encore savouré rien de doux ;  
 Si je le suis, hélas ! d'une course légère,  
 Il vole promptement dans une autre hémisphère ;  
 Et si par un excès d'amour,  
 Je veux l'éviter à mon tour,  
 Et feindre une rapide fuite,  
 Il est ardent à ma poursuite.  
 Dans ce bizarre changement,  
 Nous sommes sans délassément ;  
 Soit chaud amour, ou froide haine,  
 Rien n'affoiblit, ni grossit notre peine,  
 Quoiqu'il paroisse aux ignorans,  
 Qu'il est pour nous divers tourmens ;  
 C'est quand nous sommes face à face :  
 Pour lors on voit la populace  
 S'intéresser à notre sort ;  
 Craindre pour un de nous la mort.

C H A R A D E.

Mon tout est composé de deux mots différens ;  
 Mon second au premier sert souvent de pâture ;  
 Une plante est ce tout : ma fleur sert de parure  
 Dans les Cités, ainsi qu'aux champs.



NOUVELLES



## NOUVELLES POLITIQUES.

### TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 15 Octobre). Une révolution arrivée depuis quelques jours dans quelques-uns des principaux postes du ferrail, a eu des suites plus étendues, qu'on n'avoit cru d'abord. Narif-Effendi, qui, nommé récemment au poste de Kiaya-Bey, avoit été placé, pour ainsi dire, à côté du grand-visir, a été subitement déposé; son pere, qui étoit Tershana-Emini, ou premier-inspecteur de l'arsenal de l'amirauté, a partagé cette démission, aiant été remplacés, l'un par le grand-écuyer Abdi-Bey, l'autre par Hairi-Effendi, ci-devant Chiaoux-Bachi ou grand-maître des cérémonies. Le frere du Kiaya-Bey a perdu la place d'intendant en chef des livraisons aux chantiers. Cependant, quoique toute la famille ait été dépouillée ainsi des postes, qu'elle occupoit, elle n'a pas essuïé d'autre disgrâce; & l'on croit, que Narif-Effendi n'a point perdu la faveur de son maître. Il n'en est pas de même de l'ancien Mufti, Mollah-Bey. Cet homme sanguinaire, auquel l'on attribue l'exécution du grand-visir, Hamid-Bacha, a reçu non-seulement l'ordre de se rendre en exil à Angora; mais peu après son départ le bruit s'est ré-

*I. Part.*

LI pandu.

pandu qu'il étoit mort ; & , si le fait est vrai , il y a tout lieu de douter , que ce soit de sa mort naturelle. Il n'est pas le seul néanmoins , qui ait été relégué : plusieurs autres ont essuïé le même sort , nommément Enweri , qui a été pendant quelque tems historiographe de la Porte , envoyé en exil à Tenedos ; Aly-Aga , l'un des Salachors ou écuiers de Sa Hauteffe , envoyé en exil à Famagouste en Chypre ; & Achmet-Bey , colonel de l'artillerie , envoyé en exil à Karahifar en Natolie. Ce dernier s'étoit fait connoître par l'exécution du prince Gikas , Hospodar de Moldavie , dont il apporta ici la tête. L'Aga des Janissaires a été déclaré bacha à trois queues , & sa place donnée à l'Aga d'Oczakow.

Sur le mémoire , que le baile de la république de Venise a présenté , au sujet des hostilités commises sur le territoire de la république par le bacha de Scutari , ce ministre n'a reçu d'autre réponse , sinon que la Porte avoit expédié des ordres , pour faire des recherches exactes sur ce qui s'est passé , & qu'elle ne manqueroit pas d'accorder à la république de Venise toute la satisfaction convenable. Ce bacha , malgré tous les dégâts & toutes les déprédations , dont il s'est rendu coupable , proteste contre le nom de rebelle , qu'on lui a donné ; & il prétend toujours être un sujet , fidele à la Porte-ottomane. — Un bâtiment portant pavillon russe , auquel le gouvernement avoit refusé le passage à la Mer-noire , sous prétexte

1. Décembre 1785. 511

qu'il étoit plus grand qu'il n'est stipulé par les traités, s'est trouvé appartenir à des François ; & il a obtenu par le crédit de l'ambassadeur de cette nation la liberté de passer, à condition que toute l'artillerie en seroit retirée, & qu'il ne navigueroit plus sur cette Mer.

L'on a reçu des informations ultérieures sur le fanatique Scheik Mansour : ce n'est pas dans l'Arabie-supérieure, qu'il a établi le siège de la nouvelle secte qu'il prétend former, mais dans la partie supérieure de la Turquie-asiatique, où il s'est fait un très-grand nombre de sectateurs. Aujourd'hui l'on apprend, qu'il a fait une invasion en Georgie.

Le ministre de Prusse se promenant ces jours derniers à cheval dans les environs de la capitale, fut insulté par deux eunuques noirs, contre lesquels il se défendit de son mieux. Il en porta aussi-tôt ses plaintes au divan, qui donna sur le champ des ordres très-séveres pour que les Francs fussent respectés en toute occasion. — Il arriva ici il y a quelque tems trois médecins de différentes nations, qui prétendoient posséder une recette merveilleuse contre la peste ; mais n'ayant pas trouvé autant de chalands, qu'ils se l'étoient persuadé, ils prirent le parti, l'un de se faire Turc, l'autre de se noier dans le canal & le troisième de se brûler la cervelle.

Les forces maritimes de la Russie sur la Mer-noire deviennent de jour en jour plus formidables. Depuis peu un vaisseau de ligne

& 12 frégates de cette nation y ont fait une croisière sur les côtes de l'Empire ottoman ; & cette escadre s'en est approchée de si près, qu'on a pu clairement l'apercevoir de Sinope : ensuite elle s'est rendue à Sebastopolis, où l'on construit actuellement un navire d'un rang à servir de vaisseau-amiral. Tout l'ensemble des forces de la Russie sur la Mer-noire monte aujourd'hui à 5 vaisseaux de 74, quinze frégates de 50 à 36 canons, & 5 cutters.

TUNIS (le 29 Septembre). L'amiral Emo avec l'escadre vénitienne, ayant exécuté avec un succès médiocre le bombardement de la ville de Sfax, est arrivé le 22 de ce mois à notre rade. Les forces, qu'il commande, y compris la division du vice-amiral Quirini, consistent en 5 vaisseaux de ligne, une frégate, deux chebecs, une demi-galère, & deux bombardes. Tous ces bâtimens sont à l'ancre hors de la portée du canon des châteaux. Le 26 de ce mois, l'amiral écrivit une lettre au consul vénitien, qui réside encore ici : il lui donna avis des projets d'hostilité, qu'il avoit en vue au cas que le Bey restât inébranlable & ne voulût pas se contenter des propositions faites au mois d'Avril dernier. L'amiral demande, " 1°. Que le Bey, se tienne satisfait du présent & des largesses, qu'il plaira à la république de lui faire, sans rien spécifier, quelque modiques qu'ils puissent être : 2°. De laisser flotter le pavillon de la république sur la maison consulaire : 3°. De diminuer les

1. Décembre 1785: 513

„ droits d'entrée sur les marchandises, que  
„ les sujets de la république apporteront  
„ dans les pais de cette régence : 4<sup>o</sup>. De  
„ faire dans les traités tels changemens, que  
„ l'on jugeroit utiles, pour faire disparoître  
„ les obstacles, qui se présentent dans la  
„ liberté de naviguer „ Sur ces propositions  
le Bey fit répondre par le même canal du  
consul qu'il insistoit toujours sur une réponse  
catégorique en quoi consisteroient les présens  
& largesses; que la générosité de la républi-  
que n'avoit rien de commun avec ses pré-  
tentions; & que, sans cette déclaration, il  
ne pouvoit se prêter à aucune proposition  
de paix. Depuis cette réponse le chevalier  
Emo a fait retirer tous les bâtimens marchands,  
qui mouilloient dans cette rade hors de la  
portée du canon; ce qui montre suffisam-  
ment, qu'il ne tardera pas à commencer les  
hostilités en bombardant la ville & les forts.

## R U S S I E.

PETERSBOURG (le 25 Octobre). M<sup>r</sup>.  
le prince Potemkin, en sa nouvelle qualité  
de directeur-suprême de la navigation sur la  
Mer-noire, fait travailler assidûment à la con-  
struction de vaisseaux de guerre sur cette Mer  
& aux autres arrangemens nécessaires, pour  
y avoir une flotte formidable, toujours prête  
à agir. Ce seigneur a tiré encore récemment  
de notre banque une somme de 500 mille  
roubles pour cet objet. — Ce n'est pas  
sur la marine seule, que vont s'étendre les

soins de M<sup>r</sup>. le prince Potemkin : l'Impératrice a dessein de lui confier également l'inspection suprême sur toutes ses forces de terre. En vertu d'un nouveau règlement , prêt à être publié , celles-ci seront partagées en 4 divisions principales. Outre les généraux & autres chefs ordinaires il y aura près de chacune un inspecteur , revêtu du grade de lieutenant-général. Ainsi il y aura quatre inspecteurs-généraux , deux pour l'infanterie , & deux pour la cavalerie : ces quatre officiers seront immédiatement sous les ordres du prince Potemkin , en qualité d'inspecteur-général & de président du département de la guerre : ils seront obligés de faire de tems en tems la visite & la revue de leurs divisions respectives en général , ainsi que des corps & régimens particuliers , qui les composent : & ils en feront leur rapport à une commission , laquelle sera choisie & établie dans le département de la guerre sous l'intendance du chef de ce département. Ces rapports seront examinés par la commission & confrontés avec ceux que les chefs & commandans de chaque division envoient actuellement tous les mois au département : & le résultat de tous ces rapports constatera l'état effectif de l'armée , que le prince Potemkin présentera alors à l'Impératrice. Il est aisé de sentir , combien cet arrangement pour la meilleure administration de l'armée augmentera en même tems l'influence du prince sur les divers chefs & généraux des divisions des troupes par tout l'Empire , ainsi que le pouvoir ,

1. Décembre 1785. 515

dont il jouit déjà par un effet de l'estime & de la confiance de sa Souveraine.

Comme le terme du traité de commerce avec l'Angleterre, conclu & signé en 1766, doit expirer au commencement de l'année prochaine, on parle de la suppression projetée depuis quelque tems du college de commerce, & on prétend que cette suppression étant effectuée, les affaires mercantiles qui étoient du ressort de ce college, seront remises à un département particulier du sénat, & dans l'intérieur du país les affaires resteront en premiere instance à la judicature des chancelleries des villes, ainsi qu'il a été réglé par la police des nouvelles ordonnances établies.

## ESPAGNE

MADRID (le 24 Octobre). Le 11 de ce mois le feu prit à l'Escurial dans les quartiers qui sont au-dessus des appartemens du Roi. Par l'activité & le zele des détachemens des régimens des gardes espagnoles & wallones, qui s'y trouvoient, les flammes furent bientôt éteintes : mais, dans l'incertitude où l'on étoit, si l'incendie feroit beaucoup de progrès, l'on avoit déjà préparé quarante atelages, pour conduire la famille royale & la cour à St. Ildefonse, au cas que le feu eût continué.

Le comte d'Expilly étant retourné à Alger avec des propositions, qui sont de nature à être agréées par le Dey & son conseil, l'on

compte, que la paix sera enfin conclue avec cette régence barbare (a). Ainsi l'on n'aura pas besoin de la médiation, que l'Empereur de Maroc vient d'offrir à cet effet par la lettre-circulaire suivante, qui a été adressée aux consuls des nations européennes à Mogador, Tanger, & dans les autres ports des Etats marocains.

*Sa Majesté Impériale, que Dieu garde, m'ordonne de vous écrire, pour vous prévenir, que le Grand-Seigneur lui a envoyé un député, pour que les Algériens fassent la paix avec les Espagnols par le canal de S. M. Impériale. Ainsi, si les Algériens font la paix avec les Espagnols, ce sera une affaire finie: mais, s'ils refusent de faire la dite paix, S. M. Impériale mettra à l'entrée d'Alger & de tous les autres ports 10 navires; & dix autres seront mis par*

---

(a) Quelques avis d'Espagne ne donnent pas les mêmes espérances touchant cette paix. On lit dans une lettre de Madrid en date du 22 Octobre, ce qui suit: "La treve avec la régence d'Alger n'est point encore signée, & nous craignons quelque changement dans le système politique de notre cour. On se rappelle que le Dey d'Alger a refusé formellement de comprendre les cours de Naples & de Lisbonne dans la treve dont il convenoit avec l'Espagne. En effet, si les corsaires algériens ne s'armoient plus contre le pavillon espagnol, ils dirigeroient leurs forces contre les pavillons napolitain & portugais. Les négocians de Cadix & de Carthagene sont bien trompés dans leur attente. Ils s'étoient déjà disposés à faire de nombreuses expéditions par de petits navires, qu'ils trouvent moins dangereux & plus propres à faire une route hâtée."

1. Décembre 1785.

517

les Espagnols ; & ils ne laisseront ni entrer ni sortir aucun bâtiment : & , quand quelques bâtimens chrétiens voudront entrer contre les ordres de S. M. Impériale , alors les navires de Sa dite Majesté s'en empareront ; & la prise sera bonne : & elle déclarera la guerre à la nation du bâtiment , qui aura manqué aux ordres ci-dessus.

Maroc ce 4 Septembre 1785.

( Signé ) François Chiappe , chargé des affaires étrangères de S. M. I.

## D A N N E M A R C K .

COPPENHAGUE ( le 3 Novembre ). La semaine dernière Sa Majesté & toute la famille royale ont été faire un tour à Elsfeneur, dans le nouvel yacht dont le Roi d'Angleterre a fait présent au prince héréditaire , fils de S. M. danoise. La cour revint le même jour au palais royal en voiture , parce que le vent étoit contraire pour revenir en yacht. Deux amiraux & plusieurs officiers de marine eurent l'honneur d'être du voiage. Les prisonniers se révolterent un moment après l'arrivée de la cour à Elsfeneur , prenant pour prétexte la punition rigoureuse à laquelle étoient condamnés quelques-uns des malfaiteurs , compagnons de leur triste sort. Ils vouloient parler au Roi pour obtenir leur grâce. On fut obligé , pour les contenir , d'agir de violence & de tirer à balles sur cette troupe furieuse ; le prince de Danemarck donna lui-même cet ordre , & la tranquillité fut rétablie. Un de ces misérables fut tué , & quelques autres furent grièvement blessés.

## I T A L I E.

ROME (le 4 Novembre). Le St. Pere a fait communiquer aux colleges des nobles & autres de la ville de Bologne un ordre, portant défense aux élèves qui s'y trouvent, d'avoir des montres, des boucles d'argent & d'autres ornemens de luxe, parce qu'ils donnent souvent lieu à des rivalités & à des jaloufies; à l'avenir, ils doivent être tous uniformement & modestement vêtus.

Don François Pignatelli, général au service du Roi de Naples, a passé par cette capitale & a continué sa route vers Antibes pour Madrid, après avoir eu une longue conférence avec le Souverain Pontife; on le dit chargé d'une commission très-importante auprès de S. M. Catholique.

Les dernières lettres de Terni portent, que les tremblemens de terre y ont recommencé, dans la nuit du 18 au 19 Octobre; on y a ressenti successivement trois secouffes assez violentes.

VENISE (le 9 Novembre). Nous apprenons que le Chev. Emo a bombardé la petite ville de Sfax ou Sufe (a) & ensuite la Goulette de Tunis, qu'il a coulé bas une chaloupe canoniere, & en a endommagé une

---

(a) On voit par-là que la nouvelle de la prise de cette ville (1 Nov. p. 364) est défituée de fondement.

autre. Malgré le feu des ennemis, les Vénitiens parvinrent à démolir les batteries, & à faire de grands dégats sur la côte. Le Dey intimidé écrivit de sa main propre au Chev. Emo, pour lui demander la paix; mais son Exc. ne crut pas ses propositions assez avantageuses pour devoir les accepter. Le Dey en fit des nouvelles, que l'amiral envoia aussitôt au Sénat pour les soumettre à sa décision, & il consentit à suspendre les hostilités jusqu'à ce qu'il eût reçu réponse. — Des lettres plus récentes nous apprenent que le Chev. Emo a fait voile de la rade de Tunis pour l'isle de Malthe avec une partie de son escadre, pour y attendre la résolution du Sénat. On dit à présent qu'il va lui être envoié un plein-pouvoir de faire la paix ou de continuer les hostilités comme il le jugera à propos.

On a donné des ordres pour former un cordon qui s'étendra jusqu'à Zara. Il sera composé de 4000 hommes de troupes réglées, & de 8000 esclavons. Nous avons déjà formé un autre cordon vers Cattaro. On a augmenté considérablement les troupes réparties vers le Levant. Nos forces de Mer sont presque doublées. Tous ces préparatifs semblent indiquer que notre Sénat n'a pas en vue une simple défense; mais que nous ne tarderons pas à être agresseurs, aussitôt que les Puissances qui doivent nous seconder seront prêtes. Que répondront les Turcs, s'ils voient s'exécuter le projet dont toutes les nouvelles nous flattent, d'une alliance entre l'Autriche,

triche, la Russie, la France, la Hollande & notre république ?

## A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 11 Novembre). La cour de Portugal paroît vivement alarmée du traité de commerce actuellement sur le tapis entre la France & la Grande-Bretagne ; elle craint, avec raison, que les Anglois ne donnent la préférence aux vins françois, lorsqu'on leur permettra de les boire au même prix que ceux de Portugal : l'ambassadeur de cette nation a eu une conférence avec S. M. & les deux secretaires d'état à ce sujet. S. M. T. F. a fait offrir, de réformer les abus qui existent, & de retirer les restrictions dont les marchands anglois se plaignoient, à condition que les impôts dont les vins de Portugal sont chargés seroient diminués. On assure, d'un autre côté, que M<sup>r</sup>. Crawford chargé de négocier le traité avec la France, a été autorisé par sa cour, à offrir l'admission libre des toiles de batistes dans la Grande-Bretagne ; mais il paroît que le cabinet de Versailles a des prétentions plus étendues. La France craint que ses vins ne trouvent pas de débit dans ce pais, n'étant pas assez forts pour les palais bretons. Quant aux batistes ils n'ignorent pas que nos manufactures dans ce genre sont entierement détruites, & qu'ils gagneront tout autant, si elles continuent à être introduites en fraude en Angleterre. Ils insistent aussi sur l'admission libre

de leurs eaux-de-vie, & de plusieurs objets de luxe, tels que gands, éventails, &c ; mais nos ministres ne veulent point se prêter à ces arrangemens, & la négociation se trouve de nouveau suspendue.

On dit que le Roi a proposé à S. A. R. Mgr. le prince de Galles de lui donner 100,000 liv. sterl. par an pour sa maison, en lui promettant de lui faire accorder par le parlement 200,000 liv. sterl. pour paier ses dettes, & 100,000 liv. sterl. de plus pour achever de bâtir son palais, à condition que ce prince consentira à épouser la princesse Frédérique Louise-Wilhelmine, fille du prince d'Orange, née le 28 Novembre 1770, & par conséquent âgée de près de 15 ans. S. M. a donné quelques jours à Mgr. le prince de Galles pour réfléchir sur cette proposition. On assure que le prince a répondu qu'il étoit pénétré des nouvelles marques d'attachement paternel que venoit de lui donner S. M., & la supplioit d'être bien persuadée qu'il n'avoit aucune répugnance pour l'état de mariage; ajoutant qu'il avoit la plus haute opinion de la princesse qui lui étoit proposée, mais qu'il espéroit que S. M. l'excuseroit s'il ne s'engageoit pas à prendre une épouse qu'il n'avoit pas vue, & qu'il ne connoissoit pas.

Nos politiques, souvent disposés à donner une tournure maligne aux procédés les plus louables, sont très-mécontents que le cabinet de Versailles soit l'arbitre de la destinée des Etats & le médiateur des Puissances de l'Europe. Ils prétendent entrevoir qu'à ce moment

ce cabinet porte ses regards vers les Etats américains ; qu'il en médite la conquête, & ajoutent qu'en ce cas il en fera cédée certaine partie à l'Angleterre, à titre d'équivalent pour la restitution de Gibraltar à l'Espagne.

On a présenté à l'assemblée des juges de paix du comté de Middlesex, trois pétitions ; l'une de la part de M<sup>r</sup>. Bullock, par laquelle il demandoit la permission d'établir une salle de concert, d'après le plan de celle du Ranelagh & du Panthéon ; la seconde de la part d'un M<sup>r</sup>. Jones, qui demandoit à établir un manège sur le modèle de ceux d'Asfley & d'Hugues ; le troisième de la part du sieur Asfley lui-même, demandant à établir un autre manège. La plupart des magistrats de l'assemblée se déchaînèrent contre ces établissemens. M<sup>r</sup>. Mainwaring, président de l'assemblée, s'opposa fortement à ce que ces permissions fussent accordées. “ Nous sommes actuellement assemblés, dit ce magistrat, pour faire des réglemens importans sur la police, pour mettre les loix en force, pour prendre les mesures les plus vigoureuses afin de réprimer l'excès de dissipation qu'on voit regner parmi toutes les classes des citoyens ; pour arrêter le torrent de la dépravation des mœurs & le relâchement des loix, dont on se plaint généralement. Irons-nous donc autoriser de nouvelles tentations offertes à la paresse, au vice, à la corruption ? Ce seront de nouveaux repaires pour les voleurs, pour les débauchés, pour les perturbateurs du

1. Décembre 1785.

523

„ repos public. Voiez les beaux effets que  
„ produisent tous les lieux publics ! Prome-  
„ nez-vous autour des salles de spectacles,  
„ & observez les scènes scandaleuses qui s'y  
„ passent tous les soirs. Celles qu'on deman-  
„ de à établir en produiront-elles de diffé-  
„ rentes ? Le public doit avoir sans doute  
„ des amusemens : mais n'en a-t-il pas assez ?  
„ &c. . . . . „ La motion aiant été faite  
après ce discours, pour accorder les licences,  
elle fut rejetée d'une voix unanime. Que ne  
peut-on faire adopter les considérations qui  
ont dirigé ces Messieurs, dans toutes les gran-  
des villes de l'Europe, ce seroit un moien  
sûr d'arrêter la corruption & la plus extra-  
vagante dissipation.

Les derniers avis d'Ecosse font mention  
d'une émeute survenue à Aberdeen : elle  
semble avoir tiré son origine de quelques dif-  
férens, élevés entre des ouvriers & appren-  
tifs de quelques corps de métier : ils for-  
moient des attroupemens si menaçans, que  
le magistrat avoit cru devoir employer la  
force, pour réprimer le mal dans sa source.  
Trois des principaux instigateurs & boute-  
feux, aiant été arrêtés & mis en prison,  
cet événement avoit tellement irrité leurs ca-  
marades, qu'ils avoient forcé la prison, pour  
les délivrer. Il paroît, que la fermentation  
est absolument calmée sans avoir produit d'au-  
tre suite, sinon que le magistrat a publié un  
avertissement, où il promet une récompense  
de 20 guinées à quiconque découvrira l'au-  
teur de ces désordres.

On mande de Penfacola, le 6 Septembre, que les Espagnols construisent actuellement deux nouveaux forts à l'embouchure de la riviere de Mississipi, auprès de la Nouvelle-Orléans; il est difficile de déterminer les raisons qui les portent à cette démarche, à moins que ce ne soit pour disputer un jour aux autres nations la navigation de cette riviere. Il n'est pas aisé non plus de deviner comment leurs voisins, les Américains, prendront cet arrangement.

La gazette de Calcutta du 14 Avril dernier rapporte, que le bruit étoit général dans les établissemens françois & anglois aux Indes-orientales, que le fameux Tippoo-Saib, Roi des Mysores, & fils d'Hyder Ali, avoit été empoisonné en prenant une tasse de café, préparée par une de ses concubines. Mais la dose n'étant pas assez forte apparemment, on eut le tems de recourir aux secours d'un médecin persan. Son conseil aiant convaincu la concubine d'être l'auteur de cet horrible attentat, cette malheureuse fut condamnée à périr à petit feu. La sentence aiant été confirmée par le prince en personne, elle fut exécutée avec la dernière rigueur. On plaça la victime sur une pile de bois, tellement arrangée, que le feu n'en consumoit à la fois qu'une très-petite partie. Cette barbare exécution dura deux heures, & ce ne fut qu'au bout de ce long intervalle, que la pauvre créature, brûlée par toutes les extrémités, rendit enfin le dernier soupir.

KINGSTON, dans la Jamaïque. ( *le 31 Août* ). Nous avons essuïé dans l'après-midi de Samedi dernier, un ouragan affreux, qui est le quatrieme dont cette malheureuse colonie a été défolée depuis 5 ans. Le vent commença à souffler du Nord-Ouëst avec la plus grande violence vers les quatre heures; il continua dans cette partie jusqu'à 6, tems auquel il tourna

tourna presque entierement au Nord. La tempeete augmenta avec force jusqu'à 11 heures, & parut alors s'appaier ; mais elle recommença peu de tems après avec plus de fureur ; & dura jusqu'au Dimanche matin ; pendant tout ce jour le vent souffla par rafales : une pluie des plus violentes se mêla à l'ouragan, & fit des rues de cette ville autant de canaux : les coups de vent & la pluie ne cessèrent que le mardi au soir.

Les vaisseaux de Sa Majesté l'Europe, le Janus, la Fløre, l'Ariol & le Bull-Dog, mirent à la mer aussitôt que l'ouragan commença ; ils n'ont pas reçu le moindre dommage ; ce qui est dû à la prudence & aux soins de l'amiral Innes, qui craignant les coups de vent ordinaires dans cette saison, avoit eu la précaution d'ordonner quelques jours auparavant que les grandes vergues & les mâts de perroquets fussent abattus. Il n'y a que le Sloop le Camille, qui n'ayant pas pris ces précautions perdit ses mâts, & fut très-maltraité. Le paquebot le Swallow, qui n'étoit entré dans le port que la veille de l'ouragan, cassa quatre cables & fut échouer à Greenwich, où il est actuellement à la côte, il a perdu tous ses mâts. Une douzaine de bâtimens, tout au plus, ont résisté aux efforts de la tempeete, mais en essuyant de très-grands dommages. Il est impossible de pouvoir vous donner des détails exacts sur les pertes qu'ont pu faire tous les bâtimens, mais l'esquisse suivante peut en donner une idée.

Les casernes de Stoney-Hill ont été renversées, & il y a eu quatre hommes de tués ; celles d'Uppercamp sont tombées en partie, & ce qui en a resté est très-endommagé ; celles de Spanish-town, & du fort Augusta, ont été entièrement détruites, heureusement personne n'a été tué dans ces trois derniers endroits. Les maisons situées dans Northstreet, & tous les enclos aux environs de cette ville ont considérablement souffert. Les toits des maisons ont été emportés, & presque tous les bâtimens saillans renversés.

Durant cette scène effrayante Mr. Leonard Wray, marchand de cette ville, revenant de Spanish-town chercha à se mettre à l'abri à Farmnestate avec plusieurs autres personnes, croyant être plus en sûreté dans l'intérieur des fortifications, que dans la maison, ils y entrèrent; à peine y furent-ils qu'elles s'éroulèrent en partie, Mr. Wray reçut une blessure à la tête, & eut le corps tout meurtri. Ce qui augmenta la fraieur que la tempête causoit aux habitans, ce fut l'alarme qu'on donna vers les huit heures d'un feu qui menaçoit d'embraser toute la ville de Kingston. Mais l'incendie fut bientôt éteint, & on en fut quitte pour la peur. Il est impossible de donner un détail des dommages faits dans la ville & aux environs. On croit que le plus fort de la tempête a été vers une heure après minuit. Il a péri un très-grand nombre de personnes dans ce terrible conflit des éléments, & on craint que les nouvelles qu'on attend, n'augmentent considérablement la liste que l'on a déjà reçue.

*Du 3 Septembre.* L'amiral Innes a ordonné que les vaisseaux de guerre s'emploiasent à sauver tout ce qui seroit possible de retirer des navires marchands.

Les quais de Greenwich ont beaucoup souffert, ainsi que plusieurs des magasins.

A Port-Royal les ravages ont été très-grands. Les bâtimens publics, les quais, les maisons ont été renversés entierement, ou détruits en partie. C'est sur-tout dans le port parmi les floops & autres navires que le dommage a été très-considérable. Dans la nuit qui précéda la tempête, l'eau s'éleva perpendiculairement de 4 pieds & causa plusieurs inondations, &c.

Au fort Augusta, l'hôpital qui n'étoit fini que depuis quatre mois, a été entierement démoli, & les toits des casernes emportés à une très-grande distance.

Au port Henderson on a trouvé plus de 20 cadavres, la plupart blancs, qui avoient été jettés sur le rivage: les différens rapports que l'on a eus donnent une liste de plus de

1. Décembre 1785.

527

1000 corps morts trouvés sur la côte en divers endroits.

A Rocky-Point, les pertes qu'ont fait les particuliers sont immenses.

Les ravages n'ont pas été moindres à St. Jago de la Vega, & dans le voisinage &c. On n'a pas pu savoir le tort fait à la campagne, parce que tous les chemins sont inondés par la quantité de pluie qui est tombée sans cesser jusqu'hier &c.

## P A Y S - B A S.

LA HAYE (le 19 Novembre). Un exprès arrivé ici de Paris le 13 de ce mois, nous a annoncé la nouvelle du traité définitif d'accommodement entre l'Empereur & la république : ce traité, qui est peu différent de l'esquisse tracée par les préliminaires, ne tardera pas à être publié. Alors on verra avec plaisir, qu'il ne laisse plus de prétexte à des contestations futures, les deux Puissances contractantes renonçant à toutes prétentions ultérieures, & la France se rendant garante de l'accord. — Afin de consolider ces conventions & de mettre le comble à l'heureuse perspective de la conservation de la paix, on aspirait à la conclusion du traité d'alliance avec la France. Cet heureux événement ne s'est pas fait attendre ; & M<sup>r</sup>. Tinne, secrétaire de M<sup>r</sup>. Brautßen, ambassadeur-extraordinaire de L. H. P. à Paris, est arrivé ici le 14 après-midi comme exprès, pour annoncer que, deux jours après la signature du traité d'accommodement avec l'Empereur, l'alliance entre Sa M. Très-Chrétienne & la république

M m 2

avoit été signée le 10 à Fontainebleau. Dès le 14 M<sup>r</sup>. le greffier Fagel fut en état d'en faire la notification formelle à l'assemblée des Etats généraux, en remettant à L. H. P. le double du traité, qu'avoit apporté avec lui M<sup>r</sup>. Tinne. Quoiqu'on n'en connoisse pas encore précisément la teneur, on fait qu'elle ne s'écarte pas des préliminaires arrêtés l'année dernière & publiés alors. Toutes les possessions de la république, soit en Europe, soit ailleurs, lui sont garanties par un article spécial & formel. Lorsque L. H. P. seront attaquées, la France leur donnera un secours de 10 mille hommes d'infanterie, de 2 mille de cavalerie, de 4 vaisseaux de ligne & 3 frégates, tandis que L. H. P. dans un cas réciproque ne devront donner à la France que la moitié de ce secours; & encore pourront-elles suppléer aux forces de terre par une compensation pécuniaire.

Il s'en faut cependant de beaucoup, que cette heureuse négociation soit considérée du même oeil par tous les confédérés. Une partie des membres, qui composent les Etats de Zeelande, en témoigne un mécontentement assez ouvert; & il n'a pas tenu à eux, ainsi que le prouve une résolution récente de la ville de Middelbourg, qu'on ne se soit refusé à la conclusion de cette alliance.

La réponse de la province de Hollande & de West-Frise à la lettre du Roi de Prusse, est conçue en ces termes :

S I R E,

Nous avons reçu la lettre, dont il a plu à V. M. de nous honorer en date du 18 du mois

1. Décembre 1785.

509

dernier, & nous n'y avons pu voir qu'avec la plus vive satisfaction les assurances, que V. M. y renouvelle de son amitié & de son attention pour le bien-être de cette république, dont notre province fait une partie principale. Nous connoissons trop le prix de cette amitié & de cette bienveillance, pour que nous n'en fassions pas le plus grand cas, & que nous n'en témoignions à V. M. de la manière la plus solennelle notre sincère reconnaissance, en même tems que le desir ardent, que notre Etat fasse encore long-tems l'épreuve agréable & non interrompue de ces sentimens.

Mais, plus notre zele pour cultiver ces dispositions favorables de V. M. est pur, plus nous avons été frappés, lorsque nous avons vu par cette lettre, qu'un des principaux motifs, qui y ont donné lieu, sont les informations, qu'on semble avoir suggérées à Votre Majesté, non-seulement comme si nous eussions ôté à Mr. le Prince d'Orange un droit, qui appartiendroit incontestablement à ses charges de Statthouder-héréditaire & de capitaine-général-héréditaire, mais comme si de plus la situation des affaires dans notre province étoit telle, qu'il y auroit toute apparence, qu'on cherchât à dépouiller le dit Prince successivement des prérogatives les plus essentielles & les plus importantes du statthouderat-héréditaire, de sorte qu'il ne lui en seroit laissé enfin que le nom & l'ombre; informations, suggérées à Votre Majesté, sur lesquelles est fondé ensuite le contenu ultérieur de la lettre.

Pour autant que ces informations aboutissent à un exposé général & vague des choses, il ne nous est guere possible d'en juger en détail & d'examiner, si, à notre insçu & contre notre volonté, il a été fait ci ou là quelque entreprise, à laquelle on viseroit en particulier par un exposé si général: mais ce dont nous pouvons assurer V. M. avec une franchise cordiale, que garantissent l'équité même & l'amour pour la justice, que V. M.

M m 3

reconnoît en nous, c'est que, quelque convaincus que nous soions de la nécessité de remédier à plusieurs abus & empiétemens, qui ne tendent aujourd'hui qu'au détriment du pais, & quoique nous ne saurions nous refuser de co-opérer à ce redressement, nous n'avons cependant donné jamais, ni ne donnerons les mains à ce qu'il soit établi rien de contraire à notre constitution légalement fixée, ni aux droits légitimes de Mr. le Prince Statthouder-héréditaire ou de quelque autre que ce soit.

Nous nous flattons, SIRE, que ces assurances sincères, que nous venons de donner à Votre Majesté, suffiront pleinement pour effacer tout-à-fait toutes impressions défavorables, que les informations erronées & (à ce qu'il paroît) entièrement vagues, qu'on a données à Votre Majesté, pourroient avoir causées, & que nous pourrons étendre avec le même droit notre attente bien fondée à ce qui paroît lui avoir été rapporté plus spécialement (pour autant que nous pouvons l'inférer de sa lettre) relativement à notre résolution du 8 Septembre dernier, comme si c'eût été de notre part un acte, par lequel il auroit été porté atteinte aux droits notoires & incontestables de Mr. le Statthouder-héréditaire, tandis que nous pouvons assurer, pour ce qui est de cette résolution, d'une manière également positive, que ni le contenu ni le but d'icelle n'offrent ni ne peuvent offrir rien, qui convienne, même en la moindre partie, avec ce qui en a été représenté, ou qui y ait même le moindre rapport.

Ce sont uniquement nos égards pour V. M. qui nous engagent à ces explications ultérieures; quoique sans cela, si nous pouvions entrer dans quelques discussions à ce sujet, nous aurions bien plus de raison, de notre côté, de témoigner notre sensibilité sur les idées, qu'on semble avoir inspirées à V. M. concernant notre résolution susdite, puisqu'elles tendent à révoquer effectivement en doute,

si nous, qui sommes incontestablement revêtus de la souveraineté de cette province, aurions eu le droit d'autoriser, pour notre propre sûreté, & pour réprimer des mouvemens séditieux, qui avoient lieu sous nos yeux mêmes, l'assemblée de nos conseillers-députés, qui par son institution & sa nature est destinée à y veiller, & aux délibérations de laquelle Mr. le Prince d'Orange a pareillement accès, à se servir des troupes, qui sont ici en garnison, & qui consistent presque toutes en nos propres gardes, en détachant des patrouilles, de telle manière que la tranquillité troublée fût rétablie.

Nous ne saurions donc soupçonner aucunement, que Mr. le Prince Statthouder-héréditaire ait fait parvenir lui-même de pareilles informations, en forme de plaintes contre nous, à Votre Majesté; puisque nous devons supposer dans ce Prince trop de connoissances de notre constitution & trop d'attachement aux relations, où elle le met à notre égard, pour que nous le jugions en état de faire une semblable démarche, par laquelle, à notre avis, l'on poseroit la base d'un système, qui, s'il étoit admis, nous laisseroit à peine le nom & l'ombre de la souveraineté.

Près d'un Monarque comme Votre Majesté, qui fait si bien apprécier les droits attachés incontestablement & inséparablement à toute souveraineté, nous perdriens certainement la considération, dont elle veut bien nous honorer, si nous ne veillions avec tout le soin possible pour ces droits, qui nous appartiennent incontestablement, & si au contraire nous souffrions, que leur existence fût affoiblie par tels ou tels autres arrangemens, relatifs à l'une ou l'autre partie d'iceux. D'après cette raison nous nous assurons aussi que Mr. le Prince d'Orange avouera lui-même notre système, & qu'il voudra bien se convaincre, que (comme nous réitérons encore une fois ici l'assurance) nous ne sommes pas capables de renoncer aucunement à son égard aux sentimens d'équité & de justice, par lesquels

nous tâchons constamment de faire caractériser notre gouvernement, mais qu'au contraire nous ne visons à rien avec plus d'ardeur, qu'à multiplier les fruits salutaires, que l'exercice dû & juste des charges éminentes, confiées à ce Prince, tant dans notre république en général qu'en cette province en particulier, peuvent aucunement produire pour le bien-être du pais & de ses citoyens.

Au reste nous prenons la liberté de nous référer à la lettre, que les Etats-généraux ont écrite à V. M. de notre aveu, le 30 Août 1784 & dont nous adoptons le contenu à tous égards. Qu'il nous soit seulement permis, SIRE, de recommander notre Etat en général & cette province en particulier à la continuation de votre amitié, à laquelle nous mettons le plus haut prix. De notre côté, nous prions le Ciel, qu'il prolonge encore long-tems votre regne & le comble de prospérités : &, en offrant à V. M. les assurances les plus sinceres de respect & de considération, nous avons l'honneur d'être, &c.

BRUXELLES (le 15 Novembre). Avant-hier il est arrivé ici un exprès de Paris avec l'agréable nouvelle, que le traité définitif d'accommodement entre l'Empereur, notre Souverain, & la république des Provinces-unies avoit été signé à Fontainebleau le 8 de ce mois entre les plénipotentiaires respectifs, sous la garantie de la France. Ainsi les dispositions guerrières, contremandées par des ordres, dont l'exécution avoit été inopinément suspendue ici, vont sans doute cesser finalement; & l'idée, où l'on avoit tâché de nous induire, que le traité définitif annulleroit des stipulations annoncées par les préliminaires, doit absolument s'évanouir.

HERVE (le 14 Novembre). Déjà deux

1. Décembre 1785.

533

escadrons de Cobourg étoient partis, hier matin, & tout le reste du régiment devoit suivre aujourd'hui; déjà les quartiers-mâîtres de Wurmsfer étoient arrivés hier au soir, & voilà qu'à 4 heures du matin, arrive une estafette de Bruxelles, qui ordonne aux troupes de retarder encore leur départ jusqu'à nouvel ordre, & aux escadrons qui avoient enfilé hier la route d'Allemagne, de rentrer dans leur quartier. Ainsi il y aura eu de l'extraordinaire dans cette querelle depuis le commencement jusqu'à la fin. Mais puisque la gazette de France nous a annoncé la paix avec les Hollandois, il faut donc chercher ailleurs le mot de cette nouvelle énigme. Le voici, c'est que les arrangemens pour la marche & l'approvisionnement des troupes, ne sont pas encore tous arrêtés dans l'Empire.

La dissolution du corps-franc de Stein a été suivie de quelques désordres, qu'il est bon de détailler au juste, afin de prévenir les rapports exagérés & peu fideles, qui en circulent dans le public. Voici donc le récit exact de ce qui s'est passé à cette occasion.

Les ordres étant donnés, pour que le corps-franc de Stein ne fût plus sur le tableau de guerre au 1 Novembre, le général comte de Rutan lui annonça sa dissolution le 31 du mois d'Octobre; mais, comme le baron de Charvet, commissaire-civil, qui avoit des instructions pour faire passer cette troupe sur la frontiere d'Allemagne, n'étoit pas arrivé, on renferma ces réformés dans les casernes, auxquelles ils mirent le feu.

Ce premier désordre fut cause, qu'on en fit

partir le lendemain, 1 Novembre, 600 hommes, sous l'escorte de 60 soldats de Tillier, commandés par le prince d'Isembourg. On les embarqua sur la Meuse sur neuf bateaux, pour les conduire par eau jusqu'à Naiwagne : mais, ce trajet étant trop fort pour un jour, les Stein réformés se mutinerent entre Huy & Liege, & menacerent le prince-commandant de le jeter dans la Meuse, si on ne leur permettoit de descendre au village de Chokier. Si cette révolte eût été générale, qui fait jusqu'ou ces mutins eussent porté les extrémités ? Mais une grande partie de leurs camarades, sentant tout l'odieux de pareils procédés à l'égard d'un jeune officier, qui avoit eu la générosité de se priver de ses provisions pour les leur distribuer, vinrent à bout de le dégager des mains des rebelles, dont une partie prit terre à Chokier & se débanda. L'autre, ayant passé la nuit sur les bateaux, continua le lendemain sa route par Liege jusqu'à Visé, où ils débarquerent, & où des recruteurs hollandois & espagnols, qui s'y trouvoient, en enrôlerent le plus grand nombre.

Son Exc. le général de Lilien, ayant eu avis de ce départ, avoit fait partir de Herve, le même jour de grand matin, un demi-escadron de Cobourg pour Visé : ils avoient l'ordre de prendre les soldats réformés & de les conduire ici, où effectivement il en est arrivé environ 330 entre 8 & 9 heures du soir. Le lendemain ils ont été conduits jusqu'à la frontiere de notre province, du côté d'Aix, par pelotons de 20 à 30, escortés de 6 à 7 dragons. Les commissaires-civils de guerre, Mrs. Wunch & Osts de Bulloi, ont fait donner la nourriture à ces pauvres gens, & ont expédié les ordres de patrouiller dans tout le pays, afin d'arrêter & de faire partir tous ceux qui pourroient encore s'y trouver. Ces précautions n'ont point été inutiles, puisque le 4 on a encore conduit sur la frontiere 22 de ces hommes, qui avoient été arrêtés la veille : elles étoient d'ailleurs nécessaires pour éloigner de notre contrée des gens sans res-

source,

1. Décembre 1785.

535

source, que la misere auroit pu contraindre à former des bandes de voleurs & d'affassins

## FRANCE.

FONTAINEBLEAU (le 16 Novembre). Le Roi a nommé à l'évêché de St. Malo, l'abbé Cortois de Pressigny, vicaire-général de Langres; à l'abbaye d'Ourcamp, ordre de Cîteaux, diocèse de Noyon, l'archevêque de Bordeaux; à celle de St. Ferme, ordre de St. Benoit, diocèse de Bazas, l'abbé de Vichy, aumônier de la Reine; à celle de Claire-Fontaine, ordre de St. Augustin, diocèse de Chartres, l'abbé d'Ozier, vicaire-général du même diocèse; à celle de la Clarté-Dieu, ordre de Cîteaux, diocèse de Tours, l'abbé Seve, vicaire-général de Verdun; à celle régulière de Blandecque, même ordre, diocèse de St. Omer, la Dame Haudouart, religieuse professe de la même abbaye; & à celle régulière de Woëstines, même ordre & même diocèse, la Dame de Briois, religieuse professe de la même abbaye.

— Monsieur a nommé M<sup>r</sup>. le duc de Normandie son héritier. Si ce jeune prince vit, il fera fort riche, puisqu'à ses biens il réunira encore ceux de son oncle. — M<sup>r</sup>. le duc de Valois, fils aîné de M<sup>r</sup>. le duc de Chartres, étant à la suite de la chasse du Roi, s'est apperçu, le premier, qu'un sanglier, accourant furieux contre le cheval de S. M., pouvoit la bleffer; le jeune prince a fait avancer le sien, s'est mis devant le Souverain :

verain : la bête a été tuée, fort à propos, 10 pas de là. Le monarque a remarqué l'attention & la bravoure du jeune duc, il l'en a remercié ; puis il lui a demandé ce qui pourroit lui être agréable ; le duc a répondu avec une naïveté enfantine " Que les esclaves,

„ rachetés d'Alger, s'en retournoient chez  
 „ eux bien vêtus, & qu'il auroit bien desiré,  
 „ ré, que ces bonnes gens n'eussent pas froid  
 „ en route „. Le Roi, charmé de cette réponse, l'a beaucoup caressé, & lui a dit, que son vœu seroit rempli. En effet, il l'a été. Les habillemens qu'a reçus chacun de ces captifs, se nomment *des Valois*. — M<sup>r</sup>.

le duc d'Orléans étoit le 11 à toute extrémité. Trois couriers consécutifs sont arrivés à Madame la duchesse de Chartres ; comme ce prince est malade à Ste. Affise, on est venu chercher M<sup>r</sup>. le duc de Chartres, qui est parti sur le champ. Sa maladie est une goutte, remontée dans la poitrine & dans la tête.

Le 8 a été conclu, sous la médiation de Sa Majesté, le traité de paix définitif entre l'Empereur & les Hollandois. On a été un peu arrêté sur la maniere d'assurer la Souveraineté des Etats sur l'Escaut depuis Saffingen jusqu'à la Mer. M<sup>r</sup>. le comte de Mercy refusoit toujours d'acquiescer à cette stipulation comme inutile. Dans cette circonstance M<sup>r</sup>. le comte de Vergennes a trouvé un tempérament, dont les deux parties se sont contentées. C'est d'insérer dans le nouveau traité l'article, qui regarde la Souveraineté de ce fleuve, tel qu'il se trouve dans le

1. Décembre 1785

537

traité de Munster. Ainsi voilà un grand différent étouffé. Reste à savoir, si nous serons aussi heureux en Allemagne, & si nous pourrons prévenir la rupture, que la ligue germanique a semblé provoquer. Les lettres d'Allemagne sont remplies de terreurs à ce sujet ; & elles donnent assez à entendre, que, si la France ne se presse d'interposer ses bons offices, ce nouvel incendie menace d'embraser l'Europe. Par bonheur que la saison s'oppose aux mouvemens des troupes, & que l'on aura le tems pendant l'hyver de concilier peut-être les intérêts des deux Puissances, qui la menacent. Cependant le Roi de Prusse exigeant une rénonciation formelle à l'échange proposé de la Baviere, & l'Empereur n'abandonnant pas son projet, qu'il dit être fondé sur les loix de l'Empire & sur les pactes de la Maison palatine, il en résulte un conflit bien difficile à détruire par la voie d'une simple négociation. Ainsi il faut s'attendre, que l'hyver se passera dans des négociations fort épineuses, & plus difficiles à manier que celles qu'on vient de terminer. — L'alliance entre la France & la Hollande a été signée le 10. — Demain, 17, toute la famille royale sera de retour à Versailles.

PARIS (le 15 Novembre). Il paroît un arrêt du conseil d'état du Roi, du 19 Juin dernier, portant homologation des statuts & réglemens de la compagnie des Indes. — Autre du 16 Septembre, qui prescrit les formalités qui devront être suivies par les com-  
mis

mis des fermes, pour la retenue des marchandises qu'ils croient être déclarées au-dessous de leur valeur. — Autre du 22 Octobre, qui, en confirmant ceux précédemment rendus, ordonne que les deniers destinés au service de S. M., ceux de ses receveurs-généraux des finances, & même ceux de la guerre, continueront d'être transportés par les messageries. — Autre du 30 Octobre, concernant le service de la poste aux chevaux, relais & messageries; il confirme l'édit du mois d'Août 1726, portant suppression de la charge de grand-maître & surintendant-général des postes, couriers & relais de France, &c, & crée & établit une charge de directeur-général des postes aux chevaux, relais & messageries, de laquelle sera pourvu le duc de Polignac, pour en exercer les fonctions de la même manière que le marquis de Polignac exerce celles de directeur-général des haras, avec survivance réciproque & réunion au décès de l'un d'eux.

La Dlle. Oliva est arrivée de Bruxelles le 4 de ce mois, & a été renfermée à la Bastille; ainsi que sa femme de chambre, & le nommé Beaufire son amant. La justification du cardinal dépendra sans doute beaucoup des dépositions & des aveux de cette intrigante en second, dans l'étrange affaire du collier. Un second réquisitoire de Mr. le procureur-général donne lieu, en ce moment, à un supplément d'information, consistant en sept nouveaux témoins, qu'il faut entendre dans l'affaire du cardinal. Le procès recommencera

1. Décembre 1785.

539

mençera à s'instruire le 22, pour les détenus, qu'il s'agit de décréter & de mettre en état de paroître devant leurs juges. Plus cette affaire approche du terme d'une discussion judiciaire, plus les circonstances se développent d'une manière, propre à rassurer ceux qui s'intéressent pour le cardinal. Une pièce nouvelle, propre à la montrer sous un jour favorable, est un précis fait par un des conseils de M<sup>r</sup>. le cardinal. En voici la substance :

Mr. le cardinal de Rohan a-t-il acquis de Böhmer & compagnie un collier de diamans de la valeur de 1,600,000 livres, en abusant du nom & de la signature de la Reine, pour s'approprier ce collier ? Tel est le fait à éclaircir & dénoncé par le procureur-général, en conséquence des lettres-patentes, qui en attribuent la connoissance à la grand'chambre assemblée. S'il est donc démontré, que Mr. le cardinal, trompé par ses relations avec la dame de la Motte-Valois ; qu'entraîné par la persuasion franche, où il étoit, que cette dame de la Motte avoit accès chez la Reine, & qu'elle lui faisoit parvenir ses intentions, il est démontré, qu'il a traité de bonne-foi avec Böhmer. S'il a cru fermement, que le collier étoit pour la Reine ; s'il a parlé & agi, comme ne doutant pas, que ce collier fût entre les mains de la Reine ; si aujourd'hui désabusé il se rend garant des conventions faites avec Böhmer pour le paiement du collier, où peut être le délit par rapport au cardinal ? Point de délit privé, puisque Böhmer n'est ni plaignant ni accusateur, qu'il a la reconnoissance du cardinal de Rohan, & qu'il sera païé par le cardinal. Point de délit public : c'en seroit un, s'il avoit violé le respect dû à la Majesté Royale : mais, la bonne-foi prouvée & la séduction démontrée, est-ce manquer de respect, que d'employer son entremise pour la

prompte livraison d'un collier qu'on croioit desiré ? Les conventions du marché, dressées par Böhmer, en marche desquelles se trouvoit l'approbation & la signature de la Reine, qui sont déclarées fausses, ne peuvent devenir dans cette affaire une piece, qui prouve le manquement de respect : 1<sup>o</sup>. Parce que cette piece n'a point été remise à Böhmer comme un titre, dont il pouvoit se servir pour se faire paier : 2<sup>o</sup>. Parce que Mr. le cardinal ne l'a gardée que comme une preuve de la persuasion où il étoit, qu'il n'avoit pas traité pour soi : 3<sup>o</sup>. Parce qu'aujourd'hui désabusé il ne s'en sert point, & ne veut point s'en servir, pour se dispenser de paier. . . . . Fait capital, extrait du mémoire même de Böhmer à la Reine, avant la détention de Mr. le cardinal, & des dépositions subséquentes de ce jouailler : « La bonne-foi de Mr. le cardinal est tellement évidente que, trois jours après la livraison du collier par Böhmer, Mr. le cardinal, rencontrant dans la galerie de Versailles Böhmer, sa femme, & Bassange, son associé, leur demanda, s'ils avoient vu & remercié la Reine pour le collier, & les pressa de s'y rendre. Mr. le cardinal, de l'aveu de Böhmer & de son associé, ne les a jamais vus, sans les presser de voir la Reine, sans leur reprocher leur lenteur, vu sur-tout la facilité qu'ils avoient d'approcher de Sa Maj. en qualité de ses jouaillers. Un jour même en Juillet dernier, se trouvant chez Mr. le cardinal, ce prince les engagea & les détermina d'écrire à la Reine, pour s'assurer du fait. Bassange, son associé, fit sur le bureau du cardinal un projet de lettre ; Mr. le cardinal corrigea ce projet pour le stile, en conservant les nuances & les expressions essentielles. Böhmer convient lui-même d'avoir remis cette lettre à la Reine, trois semaines avant la détention du cardinal. Si Mr. le cardinal s'étoit approprié le collier, s'il avoit cru fausse la signature, mise au bas des conventions pour le collier, auroit-il mis autant de poursuites, d'activité & de chaleur, pour accélérer la découverte

1. Décembre 1785.

541

d'une infamie, qui le perdroit & le déshonorerait ? N'avoit-il pas dans sa fortune & dans ses moyens de quoi reculer cet éclat, en faisant face au premier paiement, qui n'étoit que de 400,000 livres ? Quant à la dame la Motte, on a en main des faits qui prouvent, 1°. Qu'elle a entamé elle-même la négociation du collier pour la Reine, lorsque Mr. le cardinal étoit encore en Alsace. 2°. Son état d'indigence, son opulence subite & extraordinaire depuis la livraison du collier, opulence dont les détails vrais sont incroyables &c.

Puisque nous en sommes sur ce chapitre, qui paroît devoir être bien loin encore de toucher à sa fin, nous ferons mention ici d'une petite brochure qui vient de paroître sous le titre de *Mémoires authentiques pour servir à l'histoire du comte de Cagliostro*. Sans nous arrêter à rapporter les anecdotes, vraies ou supposées concernant l'origine & les aventures du héros, nous nous bornerons à transcrire le dernier passage qui a rapport à l'étrange affaire qui fixe aujourd'hui l'attention publique. . . . . " *Le cardinal s'est attiré un ridicule éternel ; mais il n'a ni déshonoré son nom, ni avili sa personne : ... Pour savoir à quel point on peut le blamer, il faudroit connoître les ressorts plus ou moins grossiers qu'a fait jouer la dame de la Motte. Quant à Cagliostro, il paroît qu'il travailloit sur la vanité du cardinal, & que ce charlatan le berçoit de ces chimères qu'embrassent avec tant d'avidité les grands, de toutes les classes la plus crédule, puisque leur vanité les a déjà disposés à tout ce que la flatterie invente & leur propose. . . Quel sera le*

I. Part.

N n

dénouement ? Le voici. Le cardinal sera élargi, aura le bon esprit de se retirer à Saverne, d'où il paiera ses dettes, renoncera aux femmes qui trompent, aux hommes qui flattent, aux cours qui se vengent, & vivra en philosophe avec beaucoup d'esprit, une grande fortune & peu de monde. On tiendra Cagliostro dans une utile retraite ; on cachera les charmes de Mde. de la Motte aux hommes faciles à séduire, & un Monarque sévère aura appris aux grands de son royaume, que toutes les considérations se taisent devant sa justice. „

M<sup>r</sup>. Robert Pitot, qui a établi depuis peu une maison de banque en cette capitale, a cessé ses paiemens lundi dernier : sa faillite est de 8 à 10 millions. Outre sa banque, il avoit une maison de commerce à Bordeaux, une autre à l'Orient, & une troisième à l'Isle-de-France, qui auront suivant toutes les apparences le même sort. — Les fermiers-généraux doivent faire construire quatre bâtimens, assez spacieux. Le premier, à la porte d'Enfer, le second sur la route de Ville-Juif, le troisième à la barrière du faubourg St. Denis, & le quatrième à celle de Chaillot. Ces édifices, ornés de pilastres, seront autant de douanes, où les marchandises arrivantes seront visitées & paieront les droits, dont elles seront susceptibles.

M<sup>r</sup>. l'abbé de Lisle a écrit une lettre à M<sup>r</sup>. le bailli de Freslon qui a été inférée dans les Affiches de Provence : il nie avoir eu quelque part aux phrases insultantes pour l'Ordre de

1. Décembre 1785.

543

Malthe que contenoit la fameuse lettre de Constantinople \*. Peut-être cette espece d'amende honorable appaisera un peu le ressentiment des chevaliers ; sur-tout de ceux de Provence qui attendoient à Marseille le pauvre abbé pour lui infliger une petite correction. (a)

Les

(a) Voici cette réponse qui ne paroît pas renfermer un désaveu de conviction.

*Au Lazaret de Marseille, le 10 Septembre 1785.*

„ Mr. le bailli, si quelqu'un avoit jamais  
„ pu révoquer en doute la loyauté des che-  
„ valiers de Malthe, votre lettre suffiroit pour  
„ le réfuter ; on ne peut répondre d'une ma-  
„ niere plus noble, plus solide à l'accusation  
„ absurde dont je viens d'être l'objet ; & quand  
„ je serois coupable, votre lettre pleine de  
„ noblesse seroit encore la vengeance la plus  
„ digne d'un brave & généreux chevalier. „  
„ J'ai cherché dans ma mémoire ce que  
„ je puis avoir dit d'offensant pour l'Ordre  
„ respectable dont vous êtes un des membres  
„ les plus distingués ; je me suis rappelé qu'en  
„ effet je m'étois plaint amèrement de la blan-  
„ cheur éblouissante de vos murailles ; qui,  
„ en huit jours, auroit achevé de m'aveu-  
„ gler. Je me suis permis encore des plaintes,  
„ & même des déclamations violentes contre  
„ l'insupportable chaleur que nous avons es-  
„ suyée dans votre ville. Voilà les atrocités  
„ dont je suis obligé de m'avouer coupable. „  
„ Parlons sérieusement, Mr. le bailli ; il est  
„ bien étrange que l'on veut me rendre res-  
„ ponsable de ce qu'on a pu insérer dans une  
„ lettre sans signature & sans aveu, & falsifiée  
„ peut-être autant de fois qu'elle a été co-  
„ piée. La boule de neige poussée par des  
„ polissons, à mesure qu'elle roule, se grossit

Les bleds sont, cette année-ci, presque généralement mouchetés, accident qui provient de la poussière de carie, que le fléau du batteur disperse sur la totalité des grains. Le gouvernement vient de faire publier une instruction, par laquelle on indique les moyens de prévenir les suites de cette maladie, d'autant plus préjudiciable aux récoltes futures, qu'elle vicie la semence. Ces moyens consistent à laver exactement le bled dans de l'eau, & à le faire tremper ensuite dans une lessive de cendres de bois neuf & de chaux vive. Les bleds du Poitou, indépendamment de ce qu'ils sont mouchetés, ont été attaqués

„ & se fait ; voilà sans doute le sort de cette  
 „ lettre dont il a couru dans le monde tant  
 „ de copies plus au moins infidèles. Celles  
 „ où l'on dit que votre Ordre est la seule  
 „ école d'héroïsme qui existe dans le monde,  
 „ où l'on vante l'esprit de politesse, de loyau-  
 „ té, d'hospitalité qui distingue vos che-  
 „ valiers ; ces copies-là, je les avoue  
 „ avec plaisir ; celles où l'on se permet des  
 „ observations ou trop libres & même in-  
 „ jurieuses, je les défavoue absolument ; &  
 „ votre lettre, Mr. le bailli, me dispense  
 „ d'en détailler les raisons. Accueilli de la  
 „ manière la plus distinguée par votre illustre  
 „ & vertueux Souverain, lié depuis nombre  
 „ d'années avec plusieurs de vos chevaliers  
 „ qui m'honorent de leur amitié, cultivant  
 „ un art qui fait profession d'admirer & de  
 „ chanter les vertus héroïques, avec quelle  
 „ vraisemblance a-t-on pu m'attribuer les  
 „ phrases hardies & répréhensibles dont on  
 „ on se plaint ? „

“ J'ai l'honneur d'être avec respect, &c. „

1. Décembre 1785.

545

par un insecte jusqu'alors inconnu dans cette Province. Les sieurs Parmentier & Cadet Devaux ont été chargés par le contrôleur général de la rédaction d'un mémoire, qui vient d'être imprimé, par ordre du Roi, & distribué en Poitou.

## A L L E M A G N E.

**VIENNE** (le 7 Novembre). Il est enfin certain, que le différent avec la république des Provinces-unies est terminé définitivement : & , si l'on pouvoit en douter encore, le départ du marquis de Noailles, ambassadeur de France, en fourniroit la preuve : ce seigneur s'est mis en route pour Paris le 31 du mois dernier ; & l'on croit, qu'il ne reviendra qu'au printems prochain. Les deux députés des Etats-généraux sont toujours en cette capitale : ils fréquentent les assemblées les plus brillantes & reçoivent par-tout l'accueil le plus flatteur. — L'Electeur de Cologne, à son départ de cette ville, a fait présent de 500 ducats aux personnes de la cour, employées au service de Son Altesse Sérénissime. M<sup>r</sup>. le baron de Forstmeister, grand-écuyer de S. A. S. a reçu de l'Empereur une magnifique tabatiere évaluée 4000 florins. — Sa M. a augmenté les revenus annuels du prince de Kaunitz, chancelier d'état, d'une somme de 20,000 florins. — La cavalerie impériale sera augmentée de trois régimens de cuirassiers.

La réponse de notre cour aux dernières

propositions de la Porte contient entre autres, les articles suivans. 1<sup>o</sup>. *La cour impériale exige que la forteresse de Wihacs soit comprise dans la cession de la partie de la Croatie qui est en deça de l'Unna, parce que cette forteresse lui est absolument nécessaire pour arrêter les brigandages, & empêcher la désertion.* 2<sup>o</sup>. *Si la Porte consent à lui céder la partie de la Valachie turque qui s'étend jusqu'à la rivière d'Aluta, la cour impériale consent de son côté à renoncer à l'extension des limites au delà de la Save, & à ce que les frontieres du côté de la Bosnie & de l'Herzegowina restent in statu quo.* 3<sup>o</sup>. *La Porte sera tenue, toutes les fois qu'elle déposera un prince de Valachie, d'en déduire les raisons à la cour impériale & de lui nommer le sujet qu'elle destine à cette dignité. Le Hospodar de Valachie sera aussi tenu de remettre à l'Empereur tous les déserteurs de ses troupes.* 4<sup>o</sup>. *La forteresse d'Orfowa sera remise à la cour impériale.*

Il se confirme pleinement, que la France s'est chargé d'être médiatrice entre notre cour & celle de Prusse, dans le différent occasionné par la fameuse confédération germanique. On assure même que cet objet a été entamé. Cependant il paroît que deux obstacles essentiels doivent s'opposer à la continuation de ce travail : le premier consiste en ce que la France desire que l'Angleterre exerce avec elle les fonctions de médiatrice, & qu'elle soit reconnue comme telle par la

1. Décembre 1785.

547

cour I. R. Le deuxieme est une déclaration de la cour de Prusse, portant que S. M. Prussienne croit toute médiation inutile, tant que la cour I. R. n'aura point déclaré formellement qu'elle renonce, pour le présent & pour l'avenir, à toute acquisition de la Baviere, de quelque nature qu'elle puisse être. Il ne paroît pas qu'on trouve à redire ici au premier point; mais quant au second, S. M. l'Empereur croit, vu la situation actuelle des affaires, qu'il est au-dessous de sa dignité de donner préalablement une déclaration pareille; & voilà le nœud de l'affaire qu'il s'agit de couper, avant de passer outre. En attendant que tout cela s'arrange, l'Empereur profite de ce moment de calme pour mettre ordre aux affaires intérieures en continuant ses réformes. Celles qu'il a faites en Hongrie sont les plus importantes de toutes. Les innovations successives ont changé la face de ce royaume; le succès invitoit à en entreprendre de nouvelles. Les Hongrois, autrefois si fiers, si jaloux de leurs prérogatives, ont changé avec le tems; & ils se prêtent à tout d'assez bonne grace. Après avoir perdu l'avantage de faire confirmer leurs privileges lors du couronnement, & leur couronne, leur *palladium* même, auquel ils attachoient tant de prix, que suivant leurs jurifconsultes, nul Roi n'avoit le droit de promulguer une loi, avant que d'avoir été couronné avec la couronne de St. Etienne, leur patron; après avoir perdu leurs principaux magistrats, tels que le Palatin, qui te-  
noit

noit le milieu entre le Monarque & la nation, & leurs diètes, qui ne seront plus convoquées, ils viennent de perdre encore leurs tribunaux, qui ont été remplacés par d'autres, avec lesquels ils n'ont rien de commun que le nom. Ils ont été conscrits comme les Autrichiens & les Bohémiens, & il ne reste plus qu'à les imposer de même. Cette dernière opération, la plus délicate, mais la plus utile, puisqu'on calcule qu'elle augmentera les revenus du Souverain de plus d'un tiers, ne tardera pas à être mise à exécution. Les magnats qui ont déjà perdu leurs plus beaux privilèges, ne tarderont pas à être assimilés aux nobles de Bohême & d'Autriche.

Le 22 du mois dernier le feu prit chez le fleur Stüwer, artificier de cette ville dans son laboratoire au Prater. Cet accident arriva par un coup de marteau de fer dont il sortit une étincelle qui mit le feu à une machine destinée pour le combat des animaux, d'où il se communiqua bientôt dans tout le laboratoire. L'embrasement s'étendit avec une si grande promptitude, qu'avant qu'on eut pu employer les secours ordinaires pour en arrêter les suites, tout ce que le propriétaire avoit rassemblé depuis plusieurs années avec tant de peine, de dépense & de soin, devint la proie des flammes. L'ouvrier qui a été la cause innocente de cet accident, a été si maltraité du feu, qu'on ne fait s'il en reviendra.

Un nommé Franzilla, qui s'étoit imaginé

de pouvoir continuer les abominations commencées par Horiah, & couronner les odieux forfaits de ce bandit, a subi le 18 Octobre à Deva la peine due à ses crimes; après avoir été marqué d'un fer chaud sur les deux joues, il a reçu 50 coups de bâton. Cette punition lui sera renouvelée tous les ans, le même jour qu'il a été fait prisonnier. — De presque tous les districts de la Hongrie & de la Transylvanie, on reçoit des plaintes générales sur l'inclémence de la saison, qui empêche la vendange; de sorte qu'elle ne s'étoit pas encore faite le 22 du mois dernier; le raisin se trouvant couvert de neige, & le Tokai offrant, au lieu de son breuvage délicieux, tout au plus du vinaigre. (a)

Des lettres d'Italie nous apprennent que le général Acton, qui possède toute la confiance du Roi & de la Reine des Deux-Siciles, & qui paroïssoit plus incliné pour la cour de Russie, que pour les intérêts de la Maison de Bourbon, a été congédié du poste important qu'il occupoit. Cette disgrâce a, dit-on, pour cause, les mouvemens qu'il s'est donnés auprès du Roi, pour que le port de Brindisi fût cédé à la Russie; sous le titre de port libre, où ses vaisseaux de guerre pourroient se retirer & y être en sûreté. Cet arrangement a déplu aux cours d'Espagne &

---

(a) Je doute très-fort qu'avec des raisins de Tokai on puisse faire du vinaigre, de quelque maniere qu'on s'y prenne.

de France, & les deux cours, informées à tems de ce qui se tramoit à Naples, ont demandé la disgrâce du général d'Aslon, d'une maniere si pressante, que S. M. Sicilienne n'a pas cru pouvoir la refuser à son pere & à son cousin, qui l'ont sollicitée.

La réponse de notre cour à la déclaration de celle de Berlin, concernant l'échange de la Baviere, est une piece de 20 pages *in-Quarto*, dans laquelle on rapporte les termes du mémoire prussien, en y ajoutant la réfutation. Nous en donnerons successivement le contenu.

**Examen des raisons d'une association pour le maintien de la constitution germanique, qui ont été exposées dans la déclaration de S. M. le Roi de Prusse à ses Co-Etats de l'Empire & à d'autres cours de l'Europe.**

*Le Roi a cru pouvoir s'attendre, que la cour de Vienne ne penseroit plus jamais à un échange, ni à aucune autre acquisition de la Baviere, après qu'on lui en eût montré l'inadmissibilité dans les conférences de Braunau, tenues au mois de Septembre 1778.*

Les conférences de Braunau n'eurent d'autre but ni d'autre objet, que de conduire à un accommodement amical sur ce que la cour impériale & royale obtiendrait de la portion de la Baviere, dont elle avoit pris possession, ainsi que sur les conditions, auxquelles elle la garderoit. Il n'a été alors aucune question d'un échange de la Baviere; & cependant l'on soutient ici, qu'on a montré l'inadmissibilité d'un pareil échange dans les conférences de Braunau.

*Après que cette cour eut renoncé par le traité de paix de Teschen à toute prétention sur la Baviere.*

Il est vrai, que dans la convention, conclue le 13 Mai 1779 avec Son Alt. Electorale

1. Décembre 1785.

551

Palatine feu S. M. l'Impératrice-Reine a renoncé, en considération de la cession stipulée par l'article IV à toutes les prétentions, qu'elle avoit formées ou qu'elle pourroit former, sous quelque titre que ce fût, sur une partie de la succession du feu Electeur; mais quel rapport la renonciation à ces prétentions légitimes a-t-elle à l'offre amical d'un échange volontaire? Celui qui offre un échange purement arbitraire avance-t-il de nouvelles prétentions, ou réchauffe-t-il les anciennes? Si l'on avoit objecté à la cour de Prusse contre l'échange, qu'elle avoit proposé, des deux margraviats (d'Anspach & de Bareith) pour la Lusace, qu'elle formoit des prétentions mal-fondées sur les dites possessions de la cour électoriale de Saxe, auroit-elle trouvé cette objection juste & fondée?

*Et après qu'elle se fut chargée elle-même, avec les autres Puissances contractantes & médiatrices de cette paix, de la garantie des pactes de la Maison Palatine, qui défendent à cette Maison toute aliénation, & nommément tout échange de ses Etats.*

L'on trouve dans l'*Histoire de l'Allemagne par Schmidt*, tome V de la nouvelle édition, p. 205, l'explication de ce qui regarde la Sanction dite *pragmatique* de l'an 1329 à laquelle se rapportent les pactes postérieurs de la famille palatine: cet auteur s'exprime comme il suit. « L'Empereur Louis conclut à Pavie » une convention avec les fils, qu'avoit laissés son frere Rudolphe, attendu que ceux-ci insistoient fortement non-seulement sur l'extradition des pais, dont ils avoient hérité de leur pere, mais que même Ruprecht (ou Robert) qui accompagnoit Louis, étoit déjà entré en négociation avec les légats du Pape. Pour les contenter, il se fit un partage formel; & l'on déterminait exactement ce que Louis ou les fils de son frere auroient de la Baviere-Supérieure, du Bas ou du Haut-Palatinat. Il ne fut point question de la Basse-Baviere, attendu qu'une branche particuliere se trouvoit en  
» lion

„ sion de ce pais. Afin que quelque Empe-  
 „ reur ne fit valoir à l'avenir, à l'égard de  
 „ la Baviere, les mêmes principes, que Louis  
 „ avoit employés, il n'y avoit pas long-tems,  
 „ contre la Maison d'Ascanie, à l'égard de  
 „ la Marche de Brandebourg, il fut stipulé  
 „ dans le pacte, qu'au cas qu'une des par-  
 „ ties ou ses héritiers vinssent à mourir sans  
 „ héritiers, alors ses pais, sujets, & domai-  
 „ nes, ainsi que sa voix dans le college élec-  
 „ toral, retomberoient à l'autre partie. Louis  
 „ eut aussi la précaution d'insérer dans le  
 „ pacte, qu'aucune des parties ne pourroit  
 „ donner ni vendre son domaine, ses biens  
 „ ou appartenances à quelque autre, & que,  
 „ si elle étoit obligée de les vendre, elle ne  
 „ les offriroit en vente qu'à l'autre partie.  
 „ L'exemple de la Marche de Brandebourg,  
 „ qui fut aliénée par les descendans de Louis,  
 „ sans la moindre objection de la part de la  
 „ Maison Palatine, prouve manifestement,  
 „ que ce pacte par lui-même, comme aussi  
 „ chacun de ces arrangemens en particulier,  
 „ ont dû s'entendre, non pas de tous les  
 „ pais, que Louis possédoit alors, beaucoup  
 „ moins encore de ceux qu'il acquerroit dans  
 „ la suite. Au reste ce pacte a eu le sort de  
 „ la plupart des pactes de ces tems-là; sa-  
 „ voir, que les successeurs de ceux, qui l'a-  
 „ voient conclu, s'en sont peu souciés dans  
 „ la suite. „

Les conséquences, qui résultent immédiate-  
 ment de cette explication, se manifestent  
 d'elles-mêmes, comme elle fait aussi voir en  
 particulier, que le pacte de Pavie n'a pas  
 été conclu par toute la Maison de Baviere,  
 qui existoit alors, ni pour tous les pais,  
 qu'elle possédoit alors ou qu'elle posséderoit  
 à l'avenir. Il ne reste donc qu'à examiner en-  
 core un peu plus en détail l'affertion, qu'on  
 avance dans la déclaration de S. M. Prus-  
 sienne, que les pactes de la famille palatine  
 défendent à cette Maison toute aliénation, &  
 notamment tout échange de ses Etats.

*La suite l'ordinaire prochain.*



*Contenu principal du traité de paix entre  
S. M. I. & R. Joseph II, & les Etats-  
généraux des Provinces-unies.*

Après une introduction préalable, par laquelle les deux hauts contractans témoignent un desir réciproque pour le rétablissement de la paix & de la bonne harmonie sous la médiation de S. M. Très-Chrétienne qui, en cette qualité, prend aussi part à la conclusion du dit traité : il a été convenu, après la tenue de diverses conférences, & communication réciproque des pleins-pouvoirs, de la teneur des articles définitifs suivans :

Art. I. Une amitié éternelle & sincere aura lieu, &c.

II. Le traité de Munster du 30 Janvier 1648 sert de base au présent, pour autant qu'il n'y a point été fait de changement.

III. Les deux Puissances contractantes se conservent la liberté de faire dans leurs Etats tels loix & réglemens qu'elles jugeront pour le commerce.

IV. Les limites de la Flandre resteront suivant la convention de l'année 1664, & s'il s'y présente quelque obscurité, il sera nommé, un mois après la ratification, des commissaires pour le redressement des abus qui s'y feront glissés, & l'arrangement du tout de la maniere la plus amicale.

V. Il est convenu de part & d'autre de ne point construire de forts ou batteries sous la portée des canons de l'une & l'autre Puissances, & de démolir ceux qui s'y trouvent.

VI. Leurs Hautes-Puissances procureront de la meilleure maniere possible l'écoulement des eaux, dans la Flandre autrichienne, & du côté de la Meuse. Les écluses qui seront construites à cet effet sur le territoire de la république, resteront dans la possession de LL. HH. PP, & il sera nommé des commissaires pour examiner où les dites écluses pourront être le plus convenablement situées.

VII. Les Etats-généraux reconnoissent la souveraineté de l'Empereur sur toutes les parties de l'Escaut depuis Anvers jusqu'à la fin du pais de Saftingen, suivant la ligne de l'année 1664 ; laquelle sera coupée en conformité d'une carte qui en a été faite. En conséquence LL. HH. PP. se désistent de la recette d'aucuns droits sur cette partie de l'Escaut ; non plus que d'y porter empêchement à la navigation & commerce des sujets de Sa Majesté Impériale. Le reste de la riviere depuis la dite ligne jusqu'à la mer, reste sous la domination des Etats-généraux ; & sera tenu fermé de leur côté, ainsi que les canaux du Sas & du Zwin, & autres canaux limitrophes allant à la mer ; suivant le traité de Munster.

VIII. Leurs Hautes-Puissances évacueront & démoliront les forts Frédéric-Henri & Kruischantz, & en céderont le territoire à l'Empereur.

IX. Leurs Hautes-Puissances évacueront les forts de Lillo & de Liefkenshoek, & les remettront dans l'état où ils se trouvent actuellement ; à l'exception du canon & des munitions.

X. L'accomplissement de ces deux articles aura lieu six semaines après la ratification.

XI & XII. L'Empereur rénoûce à toutes prétentions sur les districts & villages de Bladel & Reusel ; les Etats-généraux de leur côté renoncent au village de Postel : bien-entendu que les effets de l'abbaye de Postel ne peuvent point être réclamés par les Etats-généraux.

XIII. Un mois après la ratification, il sera nommé des commissaires pour l'arrangement des choses ci-dessus.

XIV Sa Majesté Impériale se désiste de tous ses droits & prétentions quelconques, en vertu du traité de l'année 1661, sur la ville de Maftricht, le comté de Groevenhoven, le territoire de St. Servais, & le pais d'Outre-Meuse, partage de l'Etat.

XV & XVI. Leurs Hautes-Puissances paieront en indemnité des renonciations susdites, à Sa Majesté Impériale, une somme de 9 millions & demi de florins de Hollande, & un demi-million

million pour indemnité des dommages que ses sujets ont soufferts par les inondations.

XVII. Cet article concerne les paiements des dites sommes par termes de six en six mois : le premier commençant trois mois après la ratification du présent traité.

XVIII. Concernant la cession de la ville & château de Dalem de la part de Leurs Hautes-Puissances avec quelques districts des environs.

XIX. En échange des places susdites, S. M. Impériale en cede quelques autres à Leurs Hautes Puissances, situées sur son territoire, & renonce à ses prétentions faites sur d'autres districts.

XX. Pour la cession des forts Lillo & Liefkenshoek, l'Empereur cede tous les droits qu'il pourroit avoir sur les villages de rédemption, à l'exception de trois, Falais, Argenteau & Hermal, dont Leurs Hautes-Puissances de leur côté font cession, s'engageant de n'y point lever l'argent de rédemption, comme S. M. Impériale s'engage également de ne point le faire dans les villages stipulés.

XXI. Il sera libre aux habitans des pays cédés réciproquement, de les quitter ou d'y rester, & ils y auront le libre exercice de leur religion.

XXII & XXIII. Leurs Hautes-Puissances cèdent à l'Empereur tous leurs droits sur le village de Berneau dans le pais de Dalem, lequel étoit resté sans être compris dans le partage du pais d'Outre-Meuse en l'année 1661. Par contre, il est cédé à la république un autre village dans le pais de Fauquemont, resté aussi hors du partage.

XXIV. Dans le terme d'un mois après la ratification, il sera nommé des commissaires réciproques pour le réglemeut des limites dans le pais d'Outre-Meuse.

XXV. On est convenu que les dettes pécuniaires des Souverains de part & d'autre seront tenues pour annullées. Quant à ce qui concerne celles des particuliers, elles seront examinées par des commissaires.

XXVI. Un mois après la ratification, il sera nommé des commissaires pour fixer le juste contingent que les États-généraux devront dorénavant fournir au montant attaché aux anciennes charges du Brabant : lesquels commissaires seront obligés d'achever cet ouvrage dans l'espace d'une année ; en attendant les choses resteront sur l'ancien pied.

XXVII. Les deux hautes parties contractantes renoncent sans aucune réserve à toutes les prétentions ultérieures que l'une pourroit avoir à la charge de l'autre.

XXVIII. S. M. Très-Chrétienne est priée de la part des deux hauts contractans de prendre sur elle la garantie de ce traité.

XXIX. Le traité sera ratifié par Sa Majesté Impériale, & Leurs Hautes-Puissances, & échangé dans le terme de six semaines, ou plutôt s'il est possible, à compter d'aujourd'hui.

( Signés ) L. S. *Comte de Mercy Argenteau.*  
L. S. *L'Estevenon de Berkenrode.*  
L. S. *Gérard Brantzen.*

Et comme plénipotentiaire de S. M. Très-Chrétienne,

L. S. *Comte de Vergennes.*

A ce traité définitif a encore été ajoutée une convention séparée, consistant en 9 articles concernant quelques arrangemens & conditions.

Articles I, II, III & IV, regardent les droits à lever dans les places réciproquement cédées.

V. Les officiers & ceux qui font service dans le pais de Dalem, auront durant leur vie une pension à la charge du pais.

VI. Le major & le greffier de la ville & haute cour de Dalem, comme aussi des seigneuries cédées à Sa Majesté Impériale, qui ne seront point continués dans les charges, recevront un dédommagement raisonnable, ou auront la liberté de vendre leurs offices, sous l'approbation du gouvernement des Pais-bas : ce qui sera également observé du côté de Leurs Hautes Puissances.

VII. Les places qui ont été cédées de part & d'autre seront délivrées sans aucune charge du pais.

VIII.

1. Décembre 1785.

557

VIII. Regarde les cessions, à l'égard desquelles on se comportera suivant le traité de partage de 1661.

IX. Regarde la convention relative au convent de Saint-Gerlach, appartenant aux places cédées dans l'article XIX, à leurs Hautes-Puissances.

Cette convention sera ajoutée au traité, & aura la même force.

Arrêté le 8 Novembre, & soussigné par les plénipotentiaires des parties contractantes & garantes.

FRANCFORT (le 19 Novembre). Le 25 Octobre l'on a célébré à Kirchheim-Poland, résidence du Prince de Nassau-Weilbourg, le mariage entre la Princesse Louise, sa fille puînée, & le Prince-héréditaire de Reufs & Plauen. — Suivant les dernières lettres de Berlin, la santé de S. M. Prussienne est rétablie au point que ce Monarque a fait à pied une promenade de Sans-Souci au nouveau château à Potzdam, accompagné du duc Ferdinand de Brunswick. Ce prince passera, dit-on, l'hiver à Berlin; & l'on parle d'une commission, qui lui sera confiée. Le cabinet prussien est très-occupé dans ce moment. Les liaisons étroites, que l'Empereur a formées avec la cour de Pétersbourg, sont telles, que tous les efforts, même la proposition d'envoyer une personne des plus qualifiées en Russie, n'ont pu, dit-on, y faire la moindre diversion. D'un autre côté, l'on fixe les yeux sur l'Électeur de Mayence : les uns voient avec plaisir, d'autres avec chagrin, qu'un ministre de Hanovre s'est fixé à cette cour, dont le suffrage pourroit être décisif dans la conjoncture présente de l'Empire. — On dit que le Roi de Pologne va accéder à l'association germanique, & qu'il est

I. Parle



question d'incorporer ce royaume à l'Empire d'Allemagne; projet qui, ajoute-t-on, excite le mécontentement des magnats.

## M O R T S.

Le Landgrave regnant Frédéric de Hesse-Cassel est mort presque subitement à Cassel le 31 Octobre à midi. S. A. S. se trouvant à table, y fut atteinte d'apoplexie & décéda quelques momens après. Depuis plusieurs années ce prince avoit embrassé la religion catholique.

Louis-Philippe, duc d'Orléans, est mort à Ste. Affise le 18 Novembre. Il étoit né à Versailles le 12 Mai 1725, avoit épousé le 17 Décembre 1743 Louise-Henriette de Bourbon-Conti qu'il perdit le 9 Février 1759.

Mr. le duc de Choiseul-Praslin, ancien ministre de la Marine, est mort à Paris le 15 Novembre à l'âge de 73 ans. Ce seigneur jouissoit de près d'un million de rentes; il laisse 40,000 louis en or: il n'a pas oublié dans son testament la demoiselle Dangeville ci-devant actrice de la comédie françoise.

Son Exc. le comte François d'Estherhazi de Galantha, chancelier du royaume de Hongrie, ban de Croatie &c, est mort à Vienne le 7 Novembre, dans la 71me année de son âge.

Mr. le baron de Buol, le plus ancien conseiller de la régence de la Basse-Autriche, & chevalier de l'Ordre de St. Etienne, est mort à Vienne le 7 Novembre, âgé de 70 ans.

Mr. de St. Priest, intendant du Languedoc, est mort à Montpellier le 18 Octobre.

Jules-César Cordara, connu par l'*Histoire de la Société des Jésuites*, continuée après Orlandin, Sacchin & Jouvency, est mort à Alexandrie de la Paille, le 6 Mars dernier. Il étoit né dans cette ville le 16 Sept. 1704, quoique originaire de Nice & descendant des comtes de Calamandrano. Entré chez les Jésuites en 1719 il fit sa profession en 1734. Un an après la suppression de la Société il revint dans sa patrie, se retira dans le college de St. Ignace qui avoit été destiné par le Roi de Sardaigne aux Jésuites qui voudroient vivre ensemble, & y demeura jusqu'à la fin de ses

1. Décembre 1785.

559

jours. Outre l'*Histoire*, dont nous avons parlé, écrite d'un style pur, élégant & plein de dignité (1 vol. in-fol. Rome, chez Rossi, 1750), on a de lui I. L'*Oraison funebre* de l'Empereur Charles VI, prononcée & imprimée à Rome en 1741. II. La *Vie de la B. Eustochie*, religieuse de Padoue, Rome 1769. III. Plusieurs poésies, parmi lesquelles on distingue, *Carmen in numerorum divinatores, vulgò Cabalistas*.



Lettre à l'auteur du Journal.

Après vous avoir fait mes remerciemens pour la complaisance que vous avez eue d'annoncer dans le tems, les Elémens de Philosophie de Mr. Migeot \*, je vous prierais encore de vouloir bien indiquer au public l'impression que j'ai faite de la table des matieres de chacun des volumes de cet ouvrage, laquelle sera jointe dorénavant aux exemplaires, & donnée gratuitement aux personnes qui ont déjà acquis le livre.

Cette table auroit dû être imprimée en même tems que l'ouvrage, si l'auteur n'en eût différé l'exécution par la confiance, que les personnes qui voudroient lire utilement son livre, le liroient de suite; mais plusieurs particuliers ayant paru desirer cette table, je me suis décidé à la faire, & vous en trouverez ci-joint un exemplaire. Je suis &c.

Paris le 15 Sept. 1785.

Raucourt.

Si Mr. l'abbé N. avoit sçu que je passois ordinairement la fin de l'été hors de chez moi, par une loi d'honnêteté & d'amitié dont je ne puis guere me dispenser; il ne se fût pas livré, pour m'avoir trouvé absent, à des emportemens indignes de son caractère. Du reste ses fougues ont fait plus peur à ceux qui ont reçu son message, qu'à moi qui serai toujours prêt à le recevoir, quand il prendra mieux son tems.

L'auteur du Logogriphe qui commence *Est avis in sylvis &c.*, se fatigue inutilement à ce genre d'ouvrages, s'il ne s'en occupe que pour les faire insérer dans le Journal, où l'on

\* I A  
P. 41

ne place jamais rien qui n'ait été adressé franc à l'auteur ou à l'imprimeur.

\* Une fille qui a reçu une éducation vertueuse, sachant l'arithmétique, écrire en allemand & en françois, jouant parfaitement de l'orgue, écartée par des événemens imprévus de l'état religieux où elle aspirait, se présente pour être femme de chambre, fille de boutique, organiste & tout autre objet auquel on croira pouvoir l'employer. Si on juge à propos de lui faire des propositions raisonnablement avantageuses, on peut s'adresser à l'imprimeur du Journal.

Dans le dernier Journal, p. 409 à la marge, il faut T. 5. au lieu de F. 5. — P. 429 l. 1 de la note (a), au lieu de la page 251 il faut citer la page 561. — P. 449 l. 9 de la note, simulucra, lisez simulacra.

## T A B L É.

TURQUIE.	( Constantinople.	509
	( Tunis.	512
RUSSIE.	( Pétersbourg.	513
ESPAGNE.	( Madrid.	515
DANNÉMARCK.	( Copenhague.	517
	( Rome.	518
ITALIE.	( Venise.	518
	( Londres.	520
ANGLETERRE.	{ Kingston, dans la	
	{ Jamaïque.	524
	{ La Haye.	527
PAYS-BAS.	{ Bruxelles.	532
	{ Herve.	532
	( Fontainebleau.	535
FRANCE.	( Paris.	537
	( Vienne.	545
ALLEMAGNE.	( Francfort.	557
	( Mortz.	558